

L'"Ariège pittoresque

┃ L'Ariège pittoresque. 1913/02/20.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

BIBLIOTHÈQUE
N° 46
1913

Debra

LA RIÈGE

2^e ANNÉE — N° 36

++ 20 Février 1913 ++

Pittoresque

Revue hebdomadaire illustrée



Rédaction
et
Administration
Imprimerie FRA & C^{ie}
= FOIX =
Abonnements
1^{er} an 7^{frs}, 6 mois 4^{frs}

Industrie
COMMERCE
ARCHÉOLOGIE
HISTOIRE
Tourisme, Sports
Informations.

PARAISANT LE JEUDI
Le Numéro 0,15^c

AVIS

Plusieurs centaines d'articles remarquables, intéressant tous exclusivement l'Ariège, ont déjà été mis à notre disposition par des collaborateurs aussi compétents que dévoués. Ces précieux documents sont conservés dans les cartons de la Rédaction et seront publiés en temps opportun, suivant les exigences de l'actualité et la diversité des saisons. D'autres sont en préparation et nous seront fournis, pour ainsi dire, à jet continu.

Nous recommandons vivement à tous nos abonnés et lecteurs de collectionner avec le plus grand soin les numéros de la Revue, car elle est appelée à constituer plus tard la somme la plus complète, la plus variée, la plus attrayante des connaissances historiques, archéologiques, géologiques, paléontologiques, industrielles, artistiques qu'il importe aux Ariégeois de posséder sur leur beau pays.

Dans nos plus prochains numéros nous publierons : l'Ariège, le Salat, l'Ilers, la Lèze, le Volp; les moulins de Pamiers autrefois et aujourd'hui; l'antiesclavagisme à Pamiers au Moyen Age; mythologie des Pyrénées centrales; ruines romaines dans le Couserans et dans le Comté de Foix; la chasse à l'ours autrefois et aujourd'hui dans l'Ariège; la petite propriété dans l'Ariège; études sur le passé des hautes vallées de l'Aude; pays de Quérigut; l'astronome Vidal, de Mirepoix; les volontaires de l'Ariège, pendant la Révolution; l'ingénieur Mercadier; l'ingénieur Bonnetat; Adolphe d'Assier; le moraliste Mauriel, de Bélesta; diverses études sur Saint Girons, Saint-Lizier, la vallée de Bethmale la basse aux palombes dans la Belongue; un Jack l'Éventreur ariégeois au XVIII^e siècle, B. Ferrage, de Cescan; proverbes patois du Couserans, nouvelle édition refondue et mise à jour, par M. l'abbé Castet, curé de Lorp; Anger de Montfaucou, évêque de Couserans; Maurin de Montaur, abbé de Saint-Antoine de Pamiers; droits seigneuriaux, hommages et redevances d'autrefois; le château de Montségur et le lac du Comte; mœurs et coutumes des peuples anté-historiques de l'Ariège; le village frontière de l'Hospitalet; les industries éteintes du canton d'Ax; études sur les gentilshommes verriers de l'Ariège; l'ancienne navigabilité des cours d'eau de l'Ariège; Notre-Dame de Château-Verdun; Notre-Dame de l'Isard; Notre-Dame du Val d'Amour; Notre-Dame de Vals, de Teilhet; la grande fromagerie d'Oust; le château de Terride; le château de Léran; le château de Marceilhas; étude d'ensemble sur tous les anciens châteaux de l'Ariège; trois frères ariégeois généraux en même temps: les Espert; le collège de Pamiers pendant la Révolution; les anciennes maladies dans l'Ariège; la Corporation des médecins et chirurgiens de Pamiers; monographie de toutes les églises anciennes de l'Ariège; nombreuses biographies d'Ariégeois célèbres; le grelot du Courbas; la Société métallurgique de l'Ariège; un universitaire éminent, M. Thomas Choit, principal des collèges de Castres et de Pamiers; études historiques sur Ussat et Ornodac; étude sur Foncergue; voyage à travers l'Ariège; la montagne d'Ariège; les richesses minéralogiques de l'Ariège; les excursions à faire dans l'Ariège; l'Ariège économique, industrielle, commerciale; légendes ariégeoises; études sur Ax, Aulus, Audinac, Saverdun, Lézat, Prat, Mazères, Mirepoix, la Bastide-de-Sérou; les chemins de transhumance dans le Couserans; la danse à Foix au XVII^e siècle; les Sarrazins dans l'Ariège; les guerres de Religion; études forestières; l'oie de Toulouse; la phthisie et les eaux

minérales de l'Ariège; les anciens parages dans l'Ariège; l'œuvre humanitaire de trois évêques Couserans; les chevaux du Comté de Foix et du Couserans; le Pays de Foix sous Gaston Phœbus; études sur la grande Révolution et sur la Révolution de 1848; l'antique sanctuaire de Notre-Dame du Marsan; les grottes de l'Ariège; les dolmens de l'Ariège; le lac du Garbet, les anciennes pénalités; procès intentés aux animaux; etc., etc., etc....

BULLETIN FINANCIER

Banque mauvaise. Toutes les places étrangères débutent lourdes. Comme cause générale de cette lourdeur c'est surtout le projet de l'Allemagne concernant l'augmentation de ces effectifs. La clientèle est toujours hésitante et les affaires sont de plus en plus rares.

Fonds d'Etat 3 o/o Jour 88,80; Extérieur 92,60; Italien 96,45; Serbe 83,20; Turc 87,20; les fonds russes très lourds Consolidé 91,75; 3 o/o 75,90; 4 1/2 o/o 99,90.

Établissements de Crédit sont faibles: Banque de Paris 1750; Banque française 304; Union Parisienne 1176; Comptoir Escompte 1050; Banque et Mines 556; Crédit Foncier 855; Crédit Lyonnais 1647; Crédit Mobilier 663; Rente Foncière 850.

Chemins de fer résistant: Lyon 1305; Nord 1678; Orléans 1358; Espagnols en sont calmes: Andalous 303; Nord d'Espagne 485; Saragosse 453.

Valeurs de traction ne marchent pas: Métropolitain 620; Nord Sud 222; Omnibus 766; Est Parisien 71.

Valeurs d'Electricité sont très résistantes: Air comprimé 945; Distribution 700; Jeumont 499; Ouest Lumière 181.

MARCHÉ EN BANQUE

Valeurs Industrielles Russes sont très lourdes et en baisse, tendance mauvaise: Hartmann 695; Maltzoff 1200; Toula 1036; Briansk 470.

Valeurs diamantifères en grande baisse: De Beers 528; Diagersfontein 168.

Mines d'or Sud Africaines sont toujours en baisse: Chartered 33; East Rand 72; Goldfields 74.

Valeurs de Caoutchouc sont un peu soutenues mais sans transaction importante: Financière 150; Malacca 295.

Valeurs de Pétrole: Lianosoff 783; Spies Petroleum 30; Oklahoma 102, c'est le seul groupe qui manifeste une certaine activité.

Valeurs diverses: Tabacs ottomans 344.

OPÉRATIONS A ENGAGER

A terme, acheter 100 Québec Railways. Vendre, en même temps, 50 Québec dont 5 en hausse c'est 50 titres à vendre encore avec bénéfice, en baisse on rachète les 50 vendues. Cette position constitue donc une arme en laissant tant en hausse qu'en baisse un bénéfice certain. Nous conseillons toujours l'achat des Huanchaca la baisse actuelle ne peut pas continuer.

Crédit Foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud

Les obligations 5 o/o net du Crédit Foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud qui sont actuellement en cours de placement par les soins de la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris, de la Société Centrale des Banques de Province et du Syndicat des Banques de Province, constituent un placement rémunérateur rapportant étant donné le prix d'émission de 480 francs, 5,20 o/o net d'impôts et en dehors des repercussions des difficultés européennes. Les statistiques qui viennent d'être publiées sur le commerce extérieur du Brésil, font ressortir une fois de plus, le bon état du pays: le total pour 1912 des exportations et des importations s'élève à 138 millions de liv. st., il était de 110 millions pour 1911 et de 60 millions seulement pour 1903, c'est-à-dire il y a à peine 10 ans.

A. DELAGUE, banquier-remisier
11, rue de Provence, Paris (IX^e)
Téléphone 214-00

Ordres de Bourse (au comptant et à terme)
Surveillance de portefeuilles
Renseignements financiers gratuits
Arbitrages et reports

Une ligne 15 fr. par an / donnant droit
Deux lignes 20 fr. — à l'abonnement.

PAYABLE PAR TRIMESTRE.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. CASSAGNE. — Draperies h^e nouveauté, mercerie, r. Delcassé.

HOTEL MONTAUT. — Cuisine renommée, fabricant des pâtés "A Gaston de Foix".

F. ROQUES, tailleur civil et militaire, ex-coupeur de la maison Schammel de Paris, rue Théophile-Delcassé et rue du Rival.

PAUL PÉRIES, mécanicien, cours Bouyères. — Armes, cycles, autos, machines à coudre, stock de pneus, vente, location, échanges, réparations, accessoires. — Facilités de paiement.

AU LOUVRE, rue Théophile-Delcassé, Foix. — Lingerie, ganterie, bonneterie, soierie, layettes, corsets, paletots, jupons, corsages, draps et taies brodés, linges de table et de toilette, bretelles, etc.

HOTEL DE LA GARE, Nor frères. — Autobus de Bourg-Madame

GARAGE CASTEL, avenue de la Gare Cycles et automobiles. Location pour excursions. — Stock "Dunlop", "Continental".

GRAND HOTEL DU PARC ET MODERNE. — MARIS, propr^{rs}. — Entièrement reconstruit à neuf avec tout le confort moderne.

G. SARTRE, coiffeur. — Parfumeries de premières marques. — Coiffures de dames. — Ondulations. — Postiches — Travail soigné. — Service antiseptique. — Chapellerie. — Cols.

A. BABY, armurier-mécanicien, ex-ouvrier de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — Armes de précision — Cycles des meilleures marques. — Machines à coudre, accessoires, munitions, réparations, location. — Prix modérés. — Vente à crédit. — Envoi catalogues et conditions sur demande.

CAFÉ-RESTAURANT DU MIDI, tenu par M. et Mme Régis AUMOL, place des Platanes et du Jardinage. — Maison de premier ordre, recommandée aux touristes, excursionnistes, voyageurs, baigneurs et à toutes les personnes qui, de passage à Tarascon, désirent faire un bon déjeuner ou un excellent dîner.

PIERRE GAILLAGOT. Assurances, achat et vente de propriétés, prêts hypothécaires.

HOTEL DU COMMERCE, recommandé par le Touring-Club de France, cours Saint-Maurice. — P. DUBÉ, propriétaire. — Hôtel en partie reconstruit, entièrement modernisé. — Service de l'omnibus gratuit.

P. PONS fils, mécanicien. — Cycles. — Autos. — Machines à coudre. — Pneus autos, stock Continental en magasin. — Pneus vélos Wolber. — Moto Naphta. — Fosse à réparation. — Garage pour 10 voitures. — Location d'autos pour excursions. — Huile de Dion-Bouton. — Dépôt des machines agricoles Amoureux frères — Automobiles Clément Bayard.

HOTEL DE LA TOUR. — Recommandé aux touristes. — Appartements pour villégiature.

BIBLIOGRAPHIE

Surprises et Mystères de l'Amour et du Mariage, par M. Joseph PAILLOLE, publiciste, comédie dramatique. Inédite: 0 fr. 65.

Bonheur envolé, par le même.

Prix: 0 fr. 25.

Les deux réunis: 0 fr. 75

M. J. PAILLOLE, éditeur, à BRIENNON (Loire).



L'Ariège

2^{me} Année. — N° 36.

Jeu*di* 20 Fév*ri*er 1913

Pittoresque

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Industrie * Commerce * Agriculture
Tourisme * Sports
Archéologie * Histoire * Actualités
Informations



ABONNEMENTS

	Un an.	Six mois
Ariège et départements limitrophes.....	7 fr.	4 fr.
Autres départements.....	8 fr.	5 fr.
Étranger	12 fr.	7 fr.

SOMMAIRE

L'affaire Lafarge.....	JUDEX.
Autour du projet de revision du procès de Mme Lafarge.....	Georges BAZIN.
L'Aieule.....	Georges BONNANS.
L'Ecrin des Penseurs ariégeois.....	
Contes d'Hiver. — Les Sorcières (Mario).....	Toussaint NIGOUL.
Ephémérides de Pamiers.....	Jules de LAHONDÈS.
L'atelier monétaire de Morlaas en Béarn.....	Henry de MONTGAUZY.
Les eaux minérales de Pontaut d'Ayer.....	VIATOR.
Echos Ariégeois.....	

Nos gravures : Vicdessos, la Promenade. — Castillon, route de Sentein. — La Révolution au Mexique : Président Madeiro; Général F. Diaz. — Guerre Turco-Balkanique : Choukri pacha, défenseur d'Andrinople. — Expédition au Pôle Sud : l'expédition Scott, mort de faim et de froid au cours de l'expédition.

L'Affaire Lafarge

L'Ariège Pittoresque a parlé des louables efforts faits par le Comité — formé sur l'initiative de M. le sénateur Martin — pour réhabiliter la mémoire de l'infortunée Mme Lafarge, devenue Ariégeoise, comme on l'a si bien dit dans cette excellente Revue, par son séjour à Ussat et sa sépulture au cimetière d'Ornolac, où sa tombe est toujours l'objet des pérégrinations pieuses ou tout simplement curieuses des baigneurs et des touristes.

M^e Henri Robert vient de publier une étude du volumineux dossier de cette ténébreuse affaire, et voici l'intéressante conclusion qu'il en a déduite :

« Mme Lafarge n'avait aucun intérêt à tuer son mari.

« La barrière que l'éducation mettait entre eux, barrière exagérée par une imagination ardente, était tombée d'elle-même sous la poussée, insensible et quotidienne, de la vie en commun.

« Une femme qui tue par haine a ordinairement au cœur un grand amour, et Mme Lafarge ne fut point adultère.

« Une femme qui tue par cupidité ne se dépouille pas pour sauver la mémoire de son mari.

« La mort de M. Lafarge la privait du seul soutien moral qu'elle eût dans l'existence, et la laissait complètement ruinée.

« Pour refaire une vie, il faut avoir au moins de quoi se nourrir : elle avait tout donné pour son mari. »

Tels sont, brièvement résumés, les six points sur lesquels s'appuie l'éminent avocat pour demander à la postérité un verdict de revision.

Le savant et érudit écrivain M. Boyer-d'Agen, d'autre part, auteur de tant d'ouvrages remarquables qui ont fait et font encore nos délices, publie sur cette poignante question une série d'intéressants documents inédits. Ce sont des lettres écrites à la prison de Montpellier par Marie Capelle.

« Etre enterrée vive, s'écrie-t-elle, avec ses illusions, ses rêves, ses espérances, laisser aux larmes le triste soin d'effacer ce que le temps et l'expérience effacent sans peine, mourir à une vie que l'on n'a pas vécue, c'est une terrible épreuve. »

Et cependant, la pauvre martyre ne s'abandonne pas à sa douleur. Sans cesse elle revient sur l'idée de la justice et de la réparation, qui lui sont dues, car une pensée la soutenait dans ses terribles épreuves, si bien connues du vénérable abbé Bonnel, curé d'Orlonac, comme son parent M^e Decori a eu le courage de le dire : le sentiment de son innocence.

Après cela, il nous est permis de trouver étrange que certains grands journaux du Midi aient la légèreté ou la cruauté d'appliquer à Mme Lafarge, toutes les fois qu'il est question d'elle, l'épithète malsonnante de « célèbre empoisonneuse ».

JUDEX.

Autour du Projet de Revision du Procès de Mme Lafarge

Les lignes qui précèdent étaient composées pour le dernier numéro de l'Ariège Pittoresque où elles n'ont pu trouver place à cause de l'abondance des matières. Depuis lors, un grand meeting dont nous donnerons plus tard le compte rendu succinct a été tenu, dimanche, sous la présidence de l'honorable sénateur du Var, M. Louis Martin. A ce meeting ont assisté, comme c'était annoncé, tous ceux qui, dernièrement, se sont intéressés au procès de Mme Lafarge : juristes éminents, qui, pièce par pièce, ont étudié le dossier; savants, dont les découvertes ont infirmé les expertises d'Orfila; magistrats, avocats, soucieux de voir réparer ce qu'ils considèrent comme une des plus grandes erreurs judiciaires du dernier siècle. Les diverses phases du drame du Glandier y ont été retracées, et — pour employer les propres paroles du distingué chroniqueur M. Pierre Ginisty dont encore nous invoquerons plus loin le témoignage — « parce qu'il existe en faveur de Mme Lafarge de fortes présomptions d'innocence, des éléments suffisants pour détruire les charges accumulées contre elle, enfin parce que la mémoire de la condamnée sera défendue par M^e Henri Robert, il est permis de penser qu'elle sera définitivement réhabilitée aux yeux de l'opinion. Mais ce n'est pas là seulement ce que veut obtenir le promoteur de ce mouvement. Il souhaite que la Cour de Cassation, saisie d'une demande en revision, statue au fond, annule la condamnation injustement prononcée et « décharge », selon l'expression du Code, la mémoire de la morte. Ce serait la conclusion, l'aboutissement heureux du rêve que firent plusieurs générations. De tout temps, en effet, la cause de Marie Capelle eut de chauds partisans. »

D'autre part, la presse continue de se passionner en sens divers pour le grand drame, déjà vieux de soixante-treize ans, auquel on s'intéresse en ce moment comme s'il datait d'hier. Les Ariégeois n'étant pas les derniers à s'enflammer pour ou contre l'infortunée qui vint mourir au pied de leurs montagnes, au murmure apaisant des salutaires eaux d'Ussat, il est bon, croyons-nous, de consigner dans cette Revue consacrée au passé, au présent et à l'avenir de notre pays, au moins quelques extraits — faisant suite aux articles déjà publiés, — des études, des causeries et des chroniques inspirées par cette étrange et mystérieuse affaire, tout à fait à l'ordre du jour.

— Dans un article signé Tabarant, la Tribune Ariégeoise dit, entre autres choses :

« Mme Lafarge, née Marie Capelle, héroïne de la plus retentissante affaire de l'autre siècle, continue d'être une des vedettes de notre capricieuse actualité. Sa mémoire tragique, M^e Henri Robert la défend en avocat, et d'autres l'exaltent en historiens. Parmi ces derniers, voici Boyer-d'Agen, qui, dans cette maîtresse Revue qu'est le Mercure de France, publie des lettres inédites de la condamnée; par lui qualifiée d'« Iphigénie attendrissante », lettres écrites de la Maison Centrale de Montpellier.

Enfin, ce laborieux producteur, ce fureteur étonnant, Albert Savine, achève en ce moment un livre où celle qui, devant l'histoire judiciaire, demeure « l'empoisonneuse », apparaîtra dans l'éclatante lumière de documents nouveaux.

« C'est ainsi, par exemple, que s'y trouve déroulé le « mystère de sa « parenté royale », complètement, sans équivoque possible, au grand jour.

« Sa parenté royale? Eh oui! Ecoutez, plutôt :

« Le duc d'Orléans, celui-là même qui devait accepter le sobriquet de « Philippe-Egalité, eut de Mme de Genlis une fille, Hermine, dont la « paternité fut attribuée à un imaginaire colonel anglais, du nom de « Compton. Hermine épousa, en 1797, le fournisseur des armées, Collard, « ami de Talleyrand, et de leurs amours une fille naquit, laquelle eut pour « époux le major Capelle, qui lui donna Marie Capelle, plus tard femme « Lafarge... »

« Et ceci explique certaines interventions du roi Louis-Philippe, qui n'ignorait rien. Condamnée à perpétuité, Mme Lafarge échappa, par grâce exceptionnelle, à l'exposition publique. En prison, toujours elle fut « madame », pour ses geôliers. Toujours elle put correspondre avec ses amis, librement.

« L'héroïne du Glandier serait, dès lors, une arrière-petite-nièce de Louis XIV... »

— Sous ce titre, la *Sainte de l'Arsenic*, M. REMY DE GOURMONT donnait dimanche, aux lecteurs de la *Dépêche* une causerie dont nous extrayons les passages suivants :

« Je n'ai pas d'opinion définitive sur Mme Lafarge. Mais ni son portrait, ni sa conduite, ne m'inspirent confiance. Je ne l'aurais pas condamnée parce que les preuves de son crime étaient médiocres (c'est précisément ce qui permet les présentes tentatives de réhabilitation), mais je me serais gardé de toute sympathie pour une femme qui avait donné maintes marques de son caractère dissimulé. En somme, elle m'apparaît comme une personne peu sûre et dont on peut attendre tout ce qu'il y a de possible en fait de choses désagréables. Les habitudes juridiques, en France, font que nous ne tenons pour parfaitement avérés que les crimes avoués. C'est un grand avantage pour les gens dissimulés, ceux qui savent tenir tête, cacher leurs impressions, affecter l'innocence des petits enfants : et il y a de telles personnes. Quand la justice passe outre, c'est qu'elle croit se trouver devant l'évidence, mais dans ce cas même elle garde toujours le sentiment d'une lointaine possibilité d'erreur. Le magistrat de profession, comme le magistrat occasionnel, le juré, n'a la conscience absolument tranquille que lorsque l'accusé a avoué. Quel soulagement! Il est même arrivé, il n'y a pas bien des années, qu'une femme avoua son crime, je ne sais plus lequel, infanticide ou incendie, pour échapper aux horreurs des interrogatoires, des confrontations. On reconnut plus tard son innocence, et cela par le plus grand hasard. C'était une tête faible. Ceux qui n'avouent jamais sont des têtes fortes.

« Cependant, restons dans l'aventure de Mme Lafarge. Non seulement elle n'a jamais avoué, mais elle a toujours protesté de son innocence. Elle est donc aujourd'hui, comme au lendemain de son procès, dans la condition requise pour la réhabilitation. Il est de toute évidence qu'on n'y procédera jamais, mais il est certain que l'opinion est devenue de plus en plus élémentaire à ces sortes de crimes familiaux. Ce n'est pas au moment où des femmes qui viennent de tuer leur mari n'échappent que par la fuite aux ovations qui suivent leur acquittement, qu'on se montrera implacable pour un crime qui contient bien des obscurités. Mme Lafarge est donc sur le chemin de la réhabilitation morale, voire de la canonisation, heureux résultat dû à sa constance et à sa fermeté. Les lettres que l'on publie sont beaucoup moins déclamatoires que ses *Heures de Prison*. On y trouve même quelque simplicité, quelque candeur. Evidemment, le chanoine avec qui elle correspond lui a inspiré un profond sentiment de confiance; elle sent qu'il éprouve le même sentiment à son égard, et, sans perdre de vue la défense et l'explication de sa conduite, elle lui écrit sur le ton de la sympathie désintéressée.

« Ces lettres sont en contradiction avec le caractère que je lui soupçonne, mais les femmes les plus dissimulées peuvent être sincères dans la sympathie. Ce sont, d'ailleurs, les plus persévérantes. A ce propos, j'ai eu l'idée de soumettre son écriture à l'appréciation d'un jeune graphologue. Par une singulière rencontre, il avait entendu parler de Mme Lafarge et de son procès, mais il ignorait si elle avait été condamnée ou acquittée, ce qui montre bien que les réhabilitations ou les tentatives de réhabilitation n'ont souvent d'autre effet que de faire connaître une condamnation à beaucoup de gens qui l'ignoraient ou n'y attachaient aucune importance. Donc, je ne crois pas que l'histoire même de Mme Lafarge ait influencé le jugement de M. de Rougemont. Il savait qu'elle avait eu des démêlés avec la justice, voilà tout. En tous cas, le caractère même de Mme Lafarge lui était certainement inconnu. Je ne lui ai demandé qu'une esquisse graphologique et c'est une esquisse qu'il m'a donnée. Voici donc ce qu'il a trouvé dans l'existence de la *Sainte de l'Arsenic*. C'est au moins une curiosité : « Il faudrait pouvoir « contrôler par d'autres documents la valeur de celui-ci. Il contient, en « effet, des signes d'inquiétude et de grande fatigue qui lui donnent quelque

« chose d'anormal. Les traits dominants du caractère qui s'y manifestent « sont une grande réserve, de la prudence et une finesse excessive. Voilà, « certes, une diplomate habile et qui saura éluder les questions. C'est un « cerveau lucide, cultivé, très logique, apte à des occupations variées. C'est « surtout une femme de raison et d'étude, parcimonieuse. Chez elle, l'intel- « ligençe ne se laisse guère influencer par la sensibilité. Elle a une grande « sécheresse de cœur. C'est une de ces personnes qui, plutôt que de changer « d'avis, feront souffrir cruellement ceux qui les entourent. Extrêmement « susceptible, d'un caractère désagréable, vindicatif, elle désire être « approuvée. et si elle se juge méconnue ou lésée, elle se lamentera exagé- « rément. Tendre envers elle-même jusqu'à la sentimentalité, elle est dure « envers les autres et leur reprochera de méconnaître son brave cœur. Très « sensible aux flatteries, elle se montrera aimable et d'un abord facile, mais « elle se lie peu et ne se livre pas, tout en ayant l'air simple et naturel. La « valeur de son intelligence est beaucoup infirmée par l'étroitesse de son « esprit toujours prêt à la contradiction et au déguisement. Au demeurant, « un caractère peu amène, une intelligence déliée, mise au service d'une « raison calculatrice, et une sécheresse de cœur parfaite. »

« Evidemment, cela ne prouve pas qu'elle ait empoisonné son mari. Entre les tendances et les actes, il faut toujours intercaler la volonté. Ces lignes me confirment toutefois dans l'opinion que j'ai toujours eue de Mme Lafarge : elle était la dissimulation même. »

— Le dernier numéro des *Annales politiques et littéraires* renferme deux articles magnifiquement illustrés, l'un de M. G. Lenôtre sur la condamnation de Mme Lafarge, l'autre de M. Pierre Ginisty sur la revision du procès. Tout serait à citer de ces deux magistrales pages qui ont produit une forte impression sur les lecteurs de l'intéressante et si prospère Revue. Nous regrettons de ne pouvoir en reproduire que quelques extraits.

« Dernière réplique de l'avocat, écrit M. G. Lenôtre; formalités diverses; les débats sont déclarés clos. Alors on voit la malheureuse femme se lever de son siège dans ses voiles de deuil; d'une voix défaillante, elle s'efforce de crier : Monsieur le Président, je suis innocente, je vous le jure ! Mais sa protestation suprême n'est pas entendue; l'un des avocats doit la répéter : beaucoup d'assistants sont en larmes. Le président, très ému lui-même, fait le résumé de l'affaire; puis l'audience est levée : la Cour se retire, les jurés entrent dans leur chambre de délibérations; on emporte Mme Lafarge, blanche et presque évanouie, dans son fauteuil. Il est sept heures trois quarts du soir. Une heure plus tard, un coup de sonnette; le jury, les magistrats reparassent; un profond silence passe sur la foule tassée dans la salle; aucun spectacle n'est plus impressionnant que celui-là : d'un mot bref, d'un monosyllabe, des hommes vont retrancher un être du monde des vivants, ou le rendre à l'existence; l'angoisse est dans tous les cœurs; le chef du jury se lève et, d'une voix grave, tombant dans le solennel mutisme de l'assistance, déclare : Oui, à la majorité, l'accusée est coupable... Un long murmure, un frissonnement passe sur l'auditoire : quelques cris d'effroi se font entendre dans la tribune réservée aux femmes. Le juré, impassible, reprend : Oui, à la majorité, il y a des circonstances atténuantes... »

Voici venu le moment du départ pour la Maison centrale de Montpellier :

« Dans la nuit, vers trois heures du matin, la fille du concierge du Palais entra chez Mme Lafarge; suivant son habitude, elle se mit à genoux devant le lit et, sans parler, elle versa « son plein tablier de fleurs » sur le couvre-pieds; c'est ainsi que la condamnée apprit que l'heure du départ était venue. Mme Lafarge se leva, jeta un regard circulaire à son cachot, s'approcha d'un angle voisin de la fenêtre où, soixante ans auparavant, un autre condamné avait gravé son nom avant de quitter cette chambre pour monter à l'échafaud en expiation d'un crime qu'il n'avait pas commis : l'exécution terminée, l'on avait appris que cet homme s'était sacrifié pour sauver le vrai coupable, qui n'était autre que le père de sa femme. Par une rencontre singulière, cet innocent portait un nom presque semblable à celui de Mme Lafarge : il s'appelait *Capel* et, bien souvent, pendant les interminables heures qu'elle avait passées là, son rêve s'était fixé sur ce nom grossièrement creusé dans la pierre. Mme Lafarge prit un crayon, inscrivit son nom sous celui du martyr et se livra aux gendarmes...

« En un journal, rédigé presque au jour le jour, trouvé dans ses papiers et publié après sa mort, Marie Lafarge a conté les dramatiques incidents de son voyage de Tulle à Montpellier : aucun récit n'est plus saisissant que celui-là; aucun n'est plus pittoresque. A Argentat, où l'on passe, après vingt heures de route, vers minuit, la ville se réveille et tous les habitants s'amentent pour voir la condamnée : ce sont des huées, des menaces de mort; les curieux se munissent de lampes, de bougies, de lanternes; on entoure la voiture; on se bouscule pour apercevoir, ne fût-ce qu'un instant, le visage de l'empoisonneuse. Tout à coup, celle-ci baisse la glace de la portière et se montre : Vous voulez me voir... Me voilà ! dit-elle. Et, tout de suite, la foule s'émeut, séduite, retournée. On s'informe si la voyageuse n'a besoin de rien; on bourre la voiture de foin pour réchauffer ses pieds glacés, on la recommande aux postillons, aux gendarmes; on lui offre des raisins, des châtaignes, des noix, une image bénite, une bague de plomb contre les atteintes de la foudre... Quand la chaise de poste, après le relais,

s'éloigne enfin, tout Argentat la salue d'encouragements et de bénédictions. Partout, la prisonnière passe ainsi et son regard sème sur la route la conviction de son innocence. A Montpellier même, dans la Maison de détention où on l'écrœua, — pour jusqu'à la mort, — les religieuses qui l'assistaient furent bientôt conquises et la servaient avec une piété indulgente assez voisine de l'admiration. Les directeurs de la prison, eux aussi, s'ingéniaient à lui adoucir les rigueurs du règlement....

« En juin 1852, le prince Louis-Napoléon, président de la République, signait la grâce de la condamnée; mais c'était gracier un cadavre : Marie Capelle n'était plus qu'une ombre, un squelette; on la porta aux eaux d'Ussat, où elle mourut après deux mois de liberté, le 7 septembre. Son corps fut inhumé au cimetière d'Ornolac. Le prêtre qui avait assisté la malheureuse femme à ses derniers moments, vivait encore il y a quelque vingt ans. Il avait reçu ses dernières confidences, et souvent on chercha à savoir de lui le grand secret qu'elle lui avait révélé. Comme bien on pense, le pieux ecclésiastique demeura impénétrable; seulement, on remarquait que, lorsqu'on prononçait devant lui le nom de sa pénitente, ses yeux se mouillaient de larmes.

« Saura-t-on jamais si Mme Lafarge fut une criminelle ou une martyre ! »

— « A peine le procès était-il jugé et Mme Lafarge condamnée — dit M. Pierre Ginisty — que des doutes s'élevèrent sur sa culpabilité. Les véhémentes protestations de Raspail, l'imprécision des expertises, la foi des défenseurs dans leur cliente, troublèrent l'opinion publique à tel point que deux ans plus tard, dans la même région, le jury n'osa condamner la châtelaine de Riquepeu, Mme Lacoste, accusée elle aussi d'avoir empoisonné son mari avec de l'arsenic.

« Si grande était l'émotion provoquée dans le pays par la condamnation de Mme Lafarge, que déjà à cette époque, si la démarche avait eu quelques chances d'aboutir, une revision eût été demandée. Malheureusement, on se heurtait à un obstacle insurmontable : l'article 443 du Code d'instruction criminelle. »

— Cet article ne prévoyait alors la revision que dans trois cas absolument étrangers à celui de Mme Lafarge. —

« Le souvenir de ses souffrances, que rappelait son livre : *Heures de Prison*, resta dans toutes les mémoires; le doute ne cessa de planer sur sa culpabilité, son procès resta le type des procès criminels troublants et, cependant, personne ne sollicita, après les deux lois de 1867 et de 1895, modifiant l'article 443, une revision.

« Cependant, depuis la nouvelle législation, la revision devenait possible, si des pièces, inconnues lors des débats, étaient représentées ou si un fait nouveau, de nature à établir l'innocence du condamné, se produisait ou se révélait. La loi qui, d'abord, exigeait un fait démontrant d'une façon absolue l'innocence, fut bientôt tempérée par les arrêts de la Cour de Cassation, dont l'interprétation plus large des textes autorisait sa Chambre criminelle à se laisser saisir, même lorsque le fait nouveau ne faisait que jeter un doute sur la culpabilité du condamné.

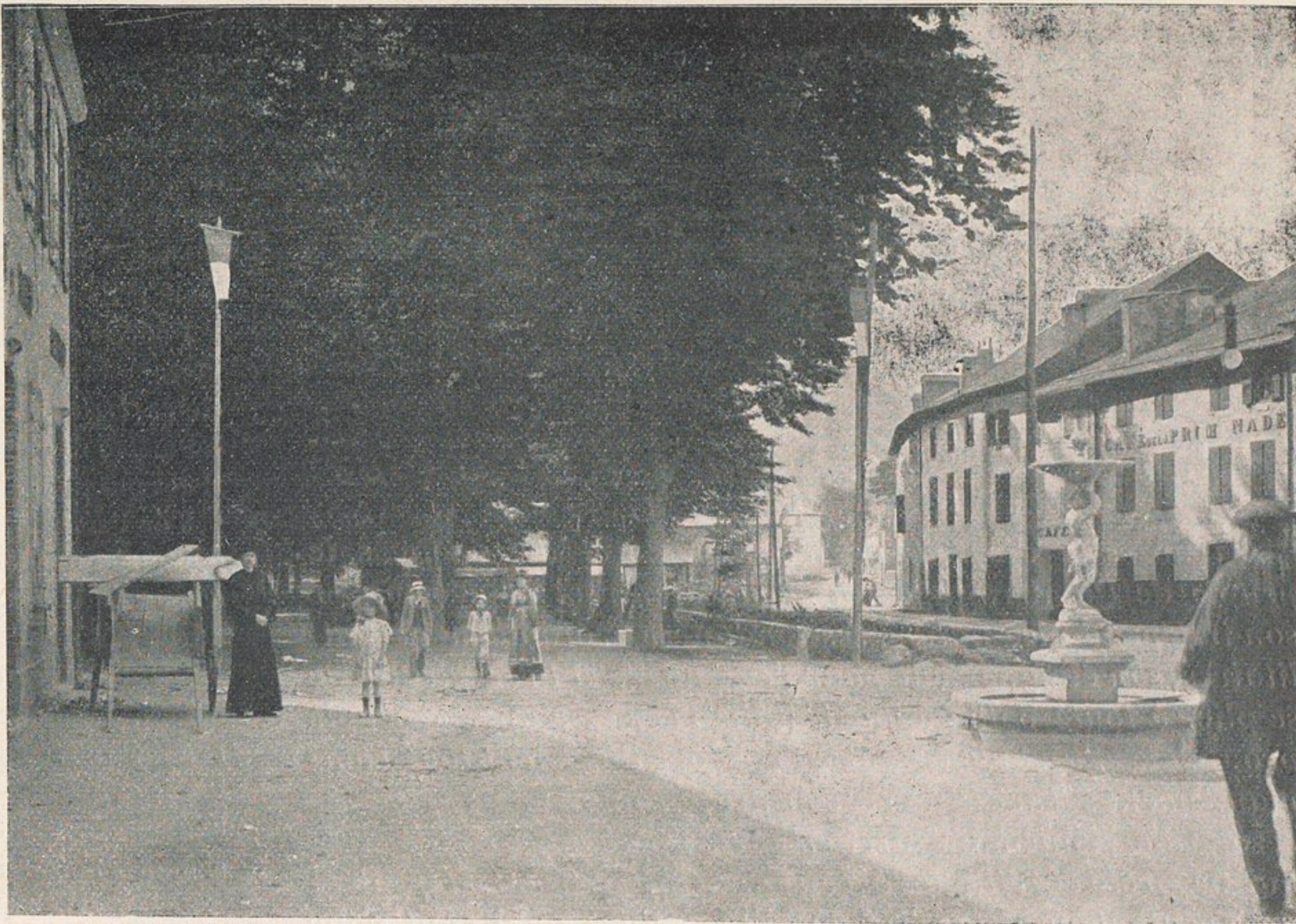
« Les progrès de la science, les découvertes récentes justifiant pleinement les conclusions de Raspail et prouvant la présence de quantités appréciables d'arsenic dans notre organisme, donnèrent l'idée à M. Louis Martin, passionnément intéressé à l'affaire Lafarge, d'établir sur ces nouvelles données scientifiques une demande en revision. *Il est bien évident que ce sont les expertises écrasantes d'Orfila et l'impossibilité où il croyait être d'expliquer d'une façon naturelle l'origine du poison trouvé dans le corps de la victime qui firent condamner l'infortunée Marie Capelle. Aujourd'hui, le démenti formel opposé par la science, les déclarations précises de chimistes émérites, de membres de la Faculté de Médecine, réduisent à néant l'accusation d'empoisonnement.* Ainsi, ces faits nouveaux ne fournissent pas seulement un prétexte à un procès en revision, ils constituent encore un excellent moyen de défense.

« Mais M. Louis Martin, qui apporte un dévouement admirable dans l'œuvre de justice qu'il a entreprise, compte invoquer devant la Cour suprême d'autres preuves en faveur de Mme Lafarge. Des études entreprises, jadis, sur la vie politique et judiciaire de Théodore Bac, l'un des avocats de Marie Capelle, lui donnèrent l'occasion de compulsier le dossier de la jeune veuve. Il acquit, dès lors, la conviction absolue de son innocence, et amassa les matériaux nécessaires pour défendre, dans un livre qu'il projetait d'écrire, la mémoire de Mme Lafarge. Ce sont ces matériaux où il lui semble trouver des preuves irréfutables qu'il met, aujourd'hui, au service des partisans de la revision.

« Ils seront frappés, tout d'abord du désintéressement de Mme Lafarge,

payant, à la mort de son mari, et pour l'honneur de celui-ci, trente mille francs de fausses traites jadis données par Lafarge au banquier Roque. Ils tiennent un grand compte aussi de l'affection de ses amis et de ses parents, affection qui allait jusqu'à faire dire à l'un d'eux, M. Collard dont la fille avait voulu être la compagne de captivité de Mme Lafarge : « Si j'avais un fils, je le lui donnerais pour mari. »

« Mais ce qu'ils relèveront surtout, c'est l'acharnement de l'accusation. Ils prouveront que l'acte d'accusation au lieu d'être un résumé clair et impartial, était conçu de telle façon qu'à la fin de chaque paragraphe, il était presque impossible aux jurés de ne pas répondre : Oui, Marie Capelle est coupable. Ils prouveront qu'après trois expertises favorables à l'accusée, l'avocat général Descous, dans son dépit de voir s'écrouler l'accusation, demanda une quatrième expertise. Ils prouveront enfin (et c'est aussi l'avis d'un éminent jurisconsulte belge, M. Janson), qu'en traduisant en police correctionnelle Mme Lafarge pour le vol de bijoux de Mme Léotaud, au lieu de joindre cette prévention à l'instruction criminelle, le procureur du Roi poursuivait le but évident de flétrir l'inculpée avant sa comparution devant le jury. »



VICDESSOS. — La Promenade.

— C'est cela et bien d'autres choses encore qu'auront eu à dire les orateurs du meeting de dimanche. —

« Il faut espérer — conclut M. Pierre Ginisty — que leur voix sera entendue et que le ministre de la Justice, après avis favorable de la Commission instituée auprès de lui et composée des directeurs de son ministère et de trois magistrats de la Cour de Cassation, donnera l'ordre express au procureur général de cette Cour de saisir la Chambre criminelle. Et un jour peut-être assisterons-nous à ce spectacle émouvant, poignant, la Cour de Cassation, toutes chambres réunies, jugeant et rappelant les détails de cette ancienne affaire. On lira les dépositions de savants qui furent illustres. On rappellera les grandes figures des avocats, de Paillet, de Bac, de Lachaud. Enfin dans tous les esprits sera présente l'image de cette jeune femme, grande, pâle, mince, au visage mélancolique, apparaissant sous des voiles de crêpe, et dont la voix, doucement obstinée, dont on ne pouvait oublier le timbre, proclamait sans cesse son innocence. » (1).

De tout cœur, nous nous associons au désir et aux espérances de M. Pierre Ginisty.

Georges BAZIN.



(1) Les *Annales politiques et littéraires* donnent, à la suite des beaux articles de MM. Lenôtre et Ginisty, l'autographe d'une lettre écrite par Mme Lafarge pendant sa détention. En voici le texte : « Je vous envoie les trois mots du Ciel qui forment dans l'azur de l'Infini le triangle de feu — Foi ! Espérance ! Charité ! — La Foi, c'est la prière de l'âme qui glorifie son Créateur — L'Espérance, c'est la prière de la pensée qui se confie en son Dieu — L'Amour, c'est la prière du cœur qui bénit son Rédempteur !

« Donjon de Montpellier, 27/1 1840. — Marie Cappelle. »

L'AIËULE

Seule, au coin du feu, dans la chambre close,
L'âieule est assise en son grand fauteuil,
C'est l'hiver ; elle a des habits de deuil,
Son visage n'est pourtant pas morose.

Il est souriant ; il est même rose
Et sait faire encore un aimable accueil
A tout vieil ami qui franchit le seuil,
Et des jours passés avec elle cause.

Or, sur ses genoux un bel angora
S'étend familier, oublieux des rats,
Et d'un air béat, tout bas il rouvrone.

Fermant ses yeux sous ses lunettes d'or,
Berécée à ce bruit, doux et monotone,
Petit à petit l'âieule s'endort.

Georges BONNANS.



L'Ecrin des Penseurs Ariégeois

A travers la diversité des événements et des époques, le peuple de Pamiers ne cessa de maintenir et de développer son indépendance native, ses tendances profondément égalitaires, son éloignement pour l'étranger, et la difficulté de se plier à toute volonté qui n'était pas la sienne, « peuple prou rude et turbulent, qui secoue fort librement tout commandement s'il n'est pas à son gré, prompt et actif en ses résolutions, ennemi naturellement des personnes étrangères, qui ne prête l'oreille qu'à ceux qui lui plaisent et font ce qu'il veut, et où cette règle doit être suivie, qu'il faut pour être obéi, plutôt savoir comment ils veulent être commandés que non pas comme il faut qu'ils soient commandés. »
« Olhagaray ».

Jules de LAHONDÈS.

Saint-Girons possédait un château féodal sur la rive gauche de la rivière. La population bourgeoise, groupée sur la rive droite, autour de l'église de Saint-Valier, construisit la tour de Maoupasset (mauvais petit passage) en face du château, afin de résister aux agressions des routiers du seigneur. Le temps a mis un terme à cet antagonisme. La tour de Maoupasset, a été détruite pour agrandir une promenade, et le château a fait place au palais de Justice. Les artistes se plaisent à dessiner le porche de l'église de Saint-Girons.

Abbé DUCLOS.

Dans la vallée de l'Ariège, le nom de Roquemaurel a conservé une réputation légendaire ; il est inséparable des souvenirs qu'évoque l'invasion des Espagnols dans le pays pendant le mois de février 1812. Au milieu du desarroi général, il se distingua par son initiative et sa résolution ; ce fut l'un des plus énergiques organisateurs de la défense. La renommée qui entoure sa mémoire est une preuve de la reconnaissance que ses services lui ont méritée.

F. P.

C'est à Mazères que naquit, le 10 décembre 1489, de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, le fameux Gaston de Foix qui périt si malheureusement par une imprudence héroïque, dans sa vingt-troisième année, le 11 avril 1512, à la bataille de Ravenne, qu'il avait gagnée. En 1492, Marie, sœur de Gaston, mourut dans le même château, dont le brûlement eut lieu par la sottise d'une nourrice.

De LABOUISSÉ-ROCHEFORT.

LES SORCIÈRES

MARIO

Je ne sais quel philosophe, repu des choses de la vie et fatigué de politique, a dit : « faisons des contes ! ». Je m'efforce de l'imiter. Vivre par instants avec « la folle du logis », cela allège et délasse la pensée. Allons à la folle !

On s'est un peu ému, ces jours passés, au village, de mon Conte de Noël. On y a voulu voir des allusions malicieuses, et même malveillantes, à certaines personnes disparues. On a eu tort : un enfant de sept ans, crédule et espiègle, peut polissonner, c'est de son âge ; mais il n'offense pas, ce n'est pas de son âge.

Cela dit, je déclare que les personnes que, sous un sobriquet ou toute autre désignation, on traitait jadis de sorcières, étaient des plus honnêtes, des plus estimées et des plus aimées du village ; surtout, si elles étaient tombées dans l'âge. Elles étaient, à l'ordinaire, des plus intelligentes, des plus joviales, des plus malines, si l'on veut, voilà tout. Et voilà pourquoi, sans doute, on leur accordait le don de sorcellerie, c'est-à-dire de *devination*, quelque chose enfin qui serait de la prescience ; vertu qui est, comme l'on sait, un attribut de la divinité.

De tels rapprochements sont permis aux mythologues, comme aux conteurs ; ils ne tirent pas à conséquence.

Done, au temps jadis, des personnes existaient à Rabat, comme dans presque tous les villages de la montagne d'ailleurs, que l'on qualifiait sorcières (*breichos*). Et Pesse (*Pesso*) existe, en réalité, dans notre montagne. Il est même une des rares attractions que je signale aux amateurs et aux touristes qui ne la connaîtraient pas. Pesse, aux pieds de la *Dosse* et à quelques pas de l'*Escalot* — passage sur un précipice redouté des bergers — Pesse, dis-je, est une charmante cuvette au creux d'une colline qui s'incline, d'un côté, vers Rabat et de l'autre, vers Massat, et qui permet aux montagnards de ces parages de venir, en abrégant, à Rabat et à Tarascon. Sans cela, ils seraient obligés de passer par Col de Port et Saurat, ce qui serait d'un long détour. La Pourtanelle, sur l'autre versant de la *Dosse* leur offre le même avantage et nous procure, à nous habitants de Rabat, le plaisir de voir passer les braves *Liadoures* dans leur costume primitif.

Si je me complais à ces détails, c'est qu'ils peuvent servir à des excursionnistes et qu'il est permis à un conte de s'allonger.

Pesse, dans sa cuvette, possède une fontaine ; la seule de la région. Elle est une des plus fraîches de la montagne ; elle a, en outre, sa petite légende.

La voici : — Un jour, dans le recul des temps, un pâtre passait par là avec son troupeau. C'était le matin. Par delà Tarascon, sur le Saint-Barthélemy, le soleil rayonnait dans un ciel d'azur. Agenouillé, face à l'astre, appuyé à son bâton, le pâtre récitait sa prière : *Nostré payré, qu'ets al cel, qué bostré noum sio santificat ; qué bostro boulentat sio feïto... dounammé moun pa dé cado joun... Encé sio !* — L'adieu du Christ à ses Apôtres sur la montagne ; son sublime discours résumé dans ce *Pater*, récité — divin contraste — là-haut sur la montagne, adapté à ses besoins par ce pâtre, esprit simple, âme de la nature, homme de foi.

Et, comme il remettait sa bonnette et se relevait, il aperçut, descendant du ciel, une colonne de fumée en forme de croix. Elle se posa dans le creux de la colline, y resta un instant, et, subitement, s'effaça et disparut.

Alors, il entendit un léger murmure. Et, quelle ne fut pas sa surprise, de voir jaillir, au point où la croix s'était dressée, une source ! Il y but à pleines lèvres, étonné de sentir dans tout son être la douceur et la bonté d'une liqueur divine. Alors, dans le haut bout de son bâton, avec son couteau, il tailla une croix, la planta à la tête de la fontaine, et, à genoux devant elle, il récita de nouveau son *Pater*. Cela fait, il se signa. Puis, il s'éloigna allègrement, en sifflant son chien et son troupeau. — Un sifflement qui s'étendit sur toute la montagne et qu'entendirent les Anges dans le Ciel.

Depuis lors, c'est l'habitude que les gens qui passent devant la fontaine s'y arrêtent, y déjeûnent même et y plantent une croix. C'était du moins l'habitude du temps de ma jeunesse. On m'assure que maintenant elle est perdue !

Ainsi finissent les belles pratiques et les saintes traditions.

Reste la fontaine dans la jolie colline, son herbe courte tout autour, où pousse la réglisse sauvage que l'on mâche, et que l'on emporte comme souvenir. Et, enfin, puisque il est entendu que Satan se plaît à mettre l'ombre de ses cornes sur la croix, Pesse, dans la crédule et superstitieuse imagination de nos pères, était pour les sorcières un des rendez-vous, où, la nuit, elles montaient, chevauchaient, puis rôtièrent leur balai.

Nos pères croyaient donc aux sorcières. Et, ce qui est surprenant, c'est qu'il y avait, et qu'il y a peut-être, encore de nos jours, des personnes qui se croient sorcières ; qui croient, notamment, qu'il est en leur pouvoir de

distribuer des maléfices, de jeter des « sorts ». Sur elles n'ont de prise ni l'école, ni le bon sens, ni la religion, ni la raison.

Je veux en donner ici un exemple qui me fut personnel. Et ceci n'est pas un conte, mais un fait de la plus sincère exactitude.

— o —

Un jour de l'an 1871, je venais me refaire dans ma famille des tristesses de la guerre et des misères du siège de Paris.

C'était Avril, le plus riant des printemps, succédant au plus atroce des hivers. Un dimanche, tout égayé par la sonnerie des trois cloches de l'église et un clair soleil. On sortait des vêpres. Arrêtés, ma mère et moi devant notre porte, nous rendions les compliments aux gens qui passaient. Nous nous disposions à rentrer, quand une femme vint à moi, et, avec un bon sourire, me tendit familièrement la main. Elle était jeune encore, très agréable à voir, avec son visage coloré où couraient quelques précoces rides, avec son serre-tête de taffetas noir couronnant gracieusement le front resté lisse et pur, avec son fichu à ramages verts et rouges, croisé soigneusement sur la poitrine, avec son cou encore plein et rond, un peu cuivré par le soleil, avec ses deux petits bandeaux de cheveux maïs, lissés à plat sur les tempes, avec ses yeux enfin, d'un bleu légèrement terni.

Une chose, me sembla-t-il, la déparait : la lourde jupe de sa robe. Bien disgracieuse vraiment cette jupe de je ne sais quelle grossière serge, avec de gros plis s'amoncelant sur les hanches, cachant le buste, l'étouffant.

Comme je l'examinais, hésitant à donner la main, tout en cherchant dans des souvenirs lointains sa personne et son visage déjà vus... où ? quand ? en quel lieu ?... elle me dit :

— Je vois que vous ne me reconnaissez pas. Pourtant, regardez-moi bien.

Je sentis son regard droit, ardent, aigu, qui s'enfonçait dans mes yeux, telle un vrille, tel un clou.

— Ah ! oui, m'écriai-je, c'est toi, Marie ?

Elle avait changé, adouci son regard, et, d'un ton attendri, elle dit :

— Je ne suis plus Marie, la Marie d'autrefois ! je me fais vieille ; maintenant, on m'appelle *Mario*.

— Pour moi, va, dis-je, tu es toujours Marie, la Marie de notre enfance ; tu t'en souviens ?

— Oh oui, dit-elle vivement. Et à ces mots, il me sembla qu'une ombre de rougeur subite venait de passer sur son front.

C'est que, adolescent, l'été, quand les vacances me ramenaient au village, j'avais plaisir à la rencontrer dans les prés, au milieu de ses moutons. Assise sur le gazon, le plus souvent adossée à un arbre, elle tricotait son bas. J'aimais à voir ses mains fines et hâlées jouer avec ses aiguilles, les laisser, les reprendre, la laine filer, leste, sur son doigt. Et je lui disais :

— Comme tu es adroite, Marie ?

Elle levait sur moi ses yeux plus bleus que la corolle de la pervenche, et, avec son joli sourire, elle répondait :

— Tu crois ? Oh ! pas beaucoup !

Et nous continuions ainsi, avec des éclats de rire, comme des enfants !

Au fait, quel âge avions-nous ? Moi, dans les seize ans je crois ; elle, quinze tout au plus, dégourdie, vivante, svelte, déliée dans son corsage rayé rouge et son jupon court. Gracieuse et jolie — oh, oui — quand, debout, prête à partir, elle brandissait sa houlette et appelait son chien. — Une statuette dans une idylle virgilienne, croyez-moi.

De ces heures ravissantes un souvenir particulièrement doux me revient, un touchant tableau : Une agnelle, que, de ses mains agiles, elle avait aidée à donner son agneau ! Et je la revois, caressant le petit être, lui parlant, baisant sa toison blanche, sa petite bouche rose, le pressant contre sa poitrine palpitante de tendresse et d'émotion. Je la vois enfin, rentrant au village, présentant aux caresses des enfants son mignon nouveau-né... Oui, idylle vécue ! Doux souvenir !

— o —

Je lui avais tendu vivement la main. Mais, à ma grande surprise, elle avait retiré brusquement la sienne ; et, avec une sorte de frayeur dans les yeux, elle me dit :

— Non pas celle-là ; l'autre.

Et, comme, plus étonné encore, et hésitant, je lui demandais :

— Pourquoi ?

— Pour... rien, dit-elle, je vous en prie...

Alors, ma mère intervenant, me dit :

— Voyons mon ami, fais ce qu'elle te demande.

Je lui donnai aussitôt la main gauche qu'elle serra avec une pression très douce qui m'alla au cœur.

Elle salua ma mère, m'enveloppa d'un dernier regard, s'éloigna et disparut.

Mais pourquoi, demandai-je à ma mère, n'a-t-elle pas voulu de ma main droite ?

— Parce qu'elle est sorcière. On le dit du moins, et elle le croit ; tu l'as vu ? Si, dans ce moment, elle avait touché ta main droite, elle était persuadée qu'elle t'aurait jeté un mauvais sort. Et, comme elle tient à nous et qu'elle t'aime, elle en aurait été désolée. Il vaut mieux que cela ce soit passé ainsi, va. Et maintenant, mon enfant, rentrons. Allons voir si Frosine pense à notre souper.

— o —

Mario est passée, tout à l'heure, devant ma porte. Deux enfants l'accompagnaient : un garçonnet et une jeune fille. Celle-ci, dans les quinze ans : les joues roses et fraîches, comme la première églantine des haies ; les yeux bleus, comme la première pervenche ; les cheveux d'un blond tendre,



CASTILLON. — Route de Sentein.

comme les fils du premier épi de maïs ; svelte, élancée, jolie, comme la Marie de mon adolescence.

J'ai dit :

— Comme elle te ressemble, Marie !

— C'est ma petite-fille.

— Veux-tu me permettre de l'embrasser ?

— Je veux bien, a dit la jeune fille en s'approchant naïvement et en me tendant, avec un clair sourire, ses lèvres roses.

C'est le premier baiser que j'ai donné à Marie.

Rabat, le 1^{er} février 1913.

Toussaint NIGOUL.

ÉPHÉMÉRIDES DE PAMIER

24 février 1675. — Les charges de la ville de Pamiers, qui ne lui permettaient qu'avec peine de relever les églises détruites par les Calvinistes, ne lui laissaient guère de ressources pour construire de nouveaux monuments. De 1665 à 1675, elle acheta simplement, le 24 janvier de cette dernière année, une vigne pour embellir le Jeu-du-Mail, qui servait alors de promenade, et surtout, comme son nom l'indique, de théâtre à cet exercice, si fort en honneur dans les villes du Midi. Il consistait à lancer des boules de bois, suivant certaines règles, avec des raquettes appelées mails, qui se fabriquaient surtout à Montpellier. La promenade, particulièrement chère aux habitants, était surveillée avec soin. Les ordonnances de police condamnaient à 3 livres d'amende ceux qui, en jouant au mail, endommageaient les arbres, en y suspendant leurs manteaux, leurs pourpoints et leurs manchons.

Mais la ville n'en recevait pas moins magnifiquement, selon les antiques usages, les personnages de marque qui entraient pour la première fois dans

ses murs : les gouverneurs du pays, les lieutenants commissaires du Roi qui venaient tous les ans, après avoir présidé les Etats, toujours désormais tenus à Foix, tandis que, pendant le moyen âge, ils se tenaient souvent dans les autres villes maîtresses du Comté. Les consuls, revêtus de leurs robes consulaires, allaient les attendre à Fauré-Jean, et les accompagnaient, avec les gentilhommes de leur suite, jusqu'à la Maison de ville, où, suivant les privilèges confirmés par les comtes et les rois, le commissaire rapportait ce qui avait été arrêté par les Etats. La ville avait continué, en effet, à ne pas envoyer des députés aux Etats de Foix, et, suivant des privilèges un peu illusoire, pour lesquels elle sacrifiait le fond à la forme, le président était obligé de venir lui communiquer ce qui avait été délibéré pendant la session. C'était invariablement le don offert au roi par les Etats longuement débattu entre eux et le commissaire de Sa Majesté. La ville de Pamiers en payait toujours le dixième, auquel elle ajouta, en 1672, sous la menace sans cesse suspendue de logement de gens de guerre, une somme de 3,000 livres, payable en trois ans, pour l'établissement du canal de Languedoc.

Jules de LAHONDÈS.

L'Atelier Monétaire de Morlaas en Béarn

Tout récemment, nous avons inséré une intéressante communication de M. le baron de Bardies sur la translation à Saint-Lizier, par arrêts du 3 juillet 1590, du 24 octobre suivant et du 12 mars 1591, de l'atelier monétaire de Guyenne. On sait que la vieille capitale du Couserans ne conserva que pendant trois ans cet établissement. Nous parlerons dans quelque temps de l'atelier monétaire de Pamiers qui se trouvait, selon la tradition, dans la maison encore marquée par la Tour de la Renaissance, dite *Tour de la Monnaie*, enclavée dans la résidence actuelle des évêques de Pamiers, attenante au collège. C'est au commencement du xv^e siècle que Jean de Grailly, comte de Foix, fit frapper dans cet atelier la monnaie appelée les Guilhems, au sujet de laquelle Charles VII écrivit aux Appaméens une lettre conservée aux archives municipales. On ne connaît aucune pièce de cette dernière monnaie. Son nom paraît lui être venu de ce que cet argent était destiné à la guerre contre le prince d'Orange, Guillaume, qui avait pris parti pour les Bourguignons. C'est même ce qui amena Charles VII à pardonner au comte Jean cette émission de monnaie nouvelle. Les pièces de l'atelier de Saint-Lizier sont devenues à peu près introuvables, car elles furent décriées par édit d'Henri IV, en date du 5 juin 1596, comme « affaiblies et impurées de la quatrième partie ». M. le baron de Bardies a cependant la bonne fortune d'en posséder une dans sa collection personnelle. C'est une pièce de dix sols ou demi-franc en argent de 1591.

Nos lecteurs nous sauront gré des quelques détails suivants sur l'atelier monétaire de Morlaas et sur la numismatique du Béarn, noble pays sur lequel plane et planera toujours le souvenir illustre de nos comtes, et en particulier du dernier, le bon Henri, qui, par son accession au trône de France, transmit à la Couronne, avec le comté de Foix, tous ses autres nombreux et vastes domaines. Les monnaies béarnaises ont été savamment étudiées, en 1893, par M. Adrien Blanchet, attaché au cabinet des médailles, en collaboration avec M. Schlumberger, membre de l'Institut — 2 volumes in-8°, Paris, Leroux, éditeur.

Nos lecteurs apprécieraient comme nous l'analyse de ce remarquable ouvrage dans le *Journal des Débats* par M. Philippe Berger :

« Le Béarn a eu cette singulière fortune d'avoir servi de berceau à la branche la plus illustre de la famille royale de France, tout en restant, plus longtemps qu'aucune autre province, un Etat indépendant. Dès le moyen âge, il avait sa constitution. Son histoire commence avec les vicomtes de Centulle ; elle se poursuit sous la Maison de Foix, illustrée par le nom de Gaston Phœbus ; enfin, sa fortune atteint son apogée avec la famille d'Albret, qui a réuni le Béarn et le comté de Foix au royaume de Navarre, pour les transmettre à la Couronne de France à l'avènement d'Henri IV, en 1594.

« Cette longue indépendance a marqué le Béarn d'un caractère profondément original, dont son monnayage a conservé la trace longtemps encore après la réunion de la Navarre à la France. Et pourtant l'histoire numismatique du Béarn restait encore à faire. M. G. Schlumberger et son élève et ami M. Blanchet se sont réunis pour combler cette lacune. Tous deux enfants, au moins par adoption, de ce beau pays de Pau, ils ont recueilli les riches matériaux renfermés dans les archives de Pau et dans ses collections particulières. M. Schlumberger a décrit et classé les monnaies ; M. Blanchet en a fait l'histoire, il a étudié les listes des officiers et les ateliers monétaires, surtout ce célèbre atelier de Morlaas, où des artistes parisiens, quittant le service du roi de France pour celui des souverains du Béarn, importèrent, dès le seizième siècle, les procédés de gravure et de frappe découverts à Augsbourg, et qui ont fait de la monnaie de Béarn une des plus belles et des plus répandues.

« Cette monnaie, pourtant, a eu ses éclipses. Après avoir circulé, dès le douzième siècle, par toute l'Europe et jusqu'en Afrique et en Asie Mineure, les *vaches de Béarn* se virent interdire, à plusieurs reprises, l'entrée de la France, et leur dépréciation provoqua des disettes dans la Gascogne, qui ne connaissait pas d'autre monnaie. Mais sous Henri et Jeanne d'Albret, les chaînes de Navarre s'allient aux vaches béarnaises sur l'écusson royal qui brille d'un nouvel éclat et obtient d'avoir cours définitivement en France.

« Rien ne parle à l'esprit et aux yeux comme ces beaux écus d'or qui présentent d'un côté les armes de Béarn, avec la devise : GRATIA DEI SUM ID QUOD SUM, et, au revers, le nom de Jeanne et l'S barré, surmonté d'une couronne, dans lequel on a voulu voir le symbole de la *Fermesse d'amour* :

Fermesse dont l'amour peint un chiffre d'honneur,
Commune en écriture et rare dans le cœur,
Tes liens en vertus les fidèles assurent ;
Mais, ainsi que ta forme est d'un arc mis en deux,
Le desir inconstant froisse et brize tes nœuds,
Cependant que les mains ta fermesse figurent.

« Les médailles d'un si puissant relief, d'Henri d'Albret, d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, sa femme, se distinguent par les mêmes qualités ; elles portent au plus haut degré ce caractère vivant et personnel, et d'un réalisme élevé dont nos grands médailleurs contemporains ont su retrouver le secret.

« Quand on voit les traits fortement accusés, l'œil vif et profond, et la bouche légèrement railleuse des ancêtres d'Henri IV, on sent que c'est toute une partie de l'histoire de France dont l'explication passe sous nos yeux, et l'on comprend mieux le titre de Béarnais que l'histoire lui a donné.

« Le titre de roi de France et de Navarre répondait donc bien à une réalité historique, et nous la touchons du doigt sur ces sous et liards qui passaient entre nos mains dans notre enfance. Le monnayage d'un peuple est, en effet, l'image de son histoire. Comme elle, il a ses hauts et ses bas. On y retrouve les alternatives de bonne et de mauvaise fortune, les alliances, et jusqu'aux qualités morales et aux défaillances dont est faite la vie des nations. »

Henri IV aimait beaucoup son Comté de Foix, qu'il visita souvent en répandant autour de lui ses faveurs et ses bienfaits. Nous signalerons bientôt les diverses localités de l'Ariège où il se plut à séjourner et où son aimable souvenir est demeuré profondément ancré dans le cœur des populations reconnaissantes. Le coup d'œil rétrospectif que nous venons de jeter sur le Béarn ne peut donc que plaire à tous les amis de la petite patrie et de ses gloires.

Henry de MONTGAUZY.

Les Eaux Minérales de Pontaut d'Ayer.

Nous apprenons de source certaine, et nous sommes heureux de l'annoncer, que des dispositions nouvelles sont prises en vue d'assurer un service sérieux à l'établissement de la station naissante de Pontaut d'Ayer, dans le Castillonnais, signalée déjà aux lecteurs de l'*Ariège Pittoresque*. Nous saluons avec empressement l'aurore riche en espérances fondées de cette nouvelle station minérale dont les eaux précieuses ont des qualités reconnues par le monde médical et déjà hautement appréciées par les malades.

Voici, au sujet de la source de Pontaut d'Ayer, l'opinion autorisée de notre savant compatriote M. le docteur Félix Garrigou, professeur d'hydrologie à la Faculté des sciences de Toulouse : « Cette eau, d'une légèreté absolue, réveille l'appétit, est très digestive, excite les forces vitales, donne de la tonicité à l'économie dans les cas d'affaiblissement général et de surmenage. Nous en avons usé nous-même, quoique loin de la source, et nous avons pu observer, sur notre estomac et sur notre individu, les effets que nous venons de signaler. Elle est très diurétique. Nous ne doutons pas que cette eau minérale nouvelle, vu ses qualités remarquables et sa pureté microbienne, ne soit destinée à rendre des services sérieux aux surmenés, aux neurasthéniques, aux goutteux, dont elle peut utilement laver l'économie, la cellule et le sang, sans y déverser des éléments minéraux nuisibles ou inopportuns. »

Pour plus amples renseignements on est prié de s'adresser à M. Fauré, photographe, dépositaire général, à Saint-Girons.

Nous nous réjouissons d'avance des heureux et féconds succès qu'un avenir très prochain réserve à ce nouveau centre couseranais de guérison et de réconfort où de nombreuses victimes de l'âpre lutte pour la vie qui est la caractéristique de notre époque iront refaire leur énergie vaincue et retrouver leur bien-être physique et moral compromis par l'atmosphère malsaine des grandes villes, des usines et des ateliers d'une part, de l'autre par les dures épreuves, les noirs chagrins de l'existence moderne des uns, les longues veilles et les accablants travaux intellectuels des autres. Le Saint-Gironnais, en général, le merveilleux canton de Castillon, en particulier, verront, de ce fait, s'accroître le progrès dans la voie duquel ils sont déjà si heureusement engagés.

VIATOR.

Échos Ariégeois

La Révolution au Mexique

Mariages. — A Paris, mariage de M. Germain Vexane, membre de la Société amicale des Ariégeois, avec Mlle Marie Baby.

— A Pamiers, mariage de M. François Caralp, caporal au 59^e, avec Mlle Jeanne Tringues, de Toulouse ; de M. Edouard Maurely, soldat au 59^e, avec Mlle Jeanne Carsalade, de Toulouse.

Nécrologie. — Nous apprenons par l'*Echo religieux de Saint-Girons*, le récent décès, à l'âge de 90 ans, du peintre pastelliste M. Bernard Pégot, connu au loin pour son beau talent. Ce vénérable artiste était l'oncle de Mme Bibès, et le beau-frère de Mme Pégot. Il a été assisté à ses derniers moments par son ami intime M. le chanoine Valentin, docteur ès-lettres, doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Toulouse.

Son corps a été transporté à Prat pour y reposer près des siens. M. le chanoine Viala, entouré de M. l'Archiprêtre de Saint-Girons et de deux autres prêtres du voisinage, présida la sépulture, à laquelle voulut prendre part un groupe imposant de personnes amies venues tout exprès de Saint-Girons.

— A Foix, décès, à l'âge de 63 ans, de M. Albert Staedel, employé de la préfecture en retraite, ancien receveur ruraliste de Vicdessos ; décès, à l'âge de 96 ans, de Madame Marguerite Bédrière, veuve Raymond Pujol.

— A Pamiers, décès de Mme veuve Audouy, belle-mère de M. André Gaches, officier de l'Instruction publique, membre de la Société amicale des Ariégeois de Paris.

— L'*Ariège dans Paris* signale le décès de Mme Daniel de Robert Lafrégeyre, belle-mère de notre compatriote M. Georges Massat.

Respectueuses et vives condoléances aux familles affligées par ces décès.

Nos compatriotes. — Notre éminent compatriote M. Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire national de musique, vient d'être nommé membre associé de l'Académie royale de Belgique par la classe des beaux-arts, à la place de Massenat.

— M. Nongué, capitaine à la garde républicaine, vient d'être nommé chef d'escadron.

M. Elisée Becq, le sympathique préfet du Puy-de-Dôme, est nommé commandeur du mérite agricole.

— M. Ferdinand Boire, fondateur-directeur de l'*Avenir du Proletariat*, vice-président de la Société amicale des Ariégeois de Paris, victime dernièrement d'un accident d'automobile, s'est très sensiblement amélioré, nous apprend l'*Ariège dans Paris*. Nous lui adressons nos vœux les plus sincères pour son prompt et complet rétablissement.

— M. Prat, notaire à Saurat, a été nommé suppléant du juge de paix de Tarascon, en remplacement de M. Turrière, démissionnaire.

L'état de santé de M. Delcassé fils. — Nous apprenons avec plaisir que le fils de M. Delcassé, qui avait été victime du grave accident d'aviation que nous avons raconté, est aujourd'hui complètement rétabli.

Il a quitté la clinique du docteur Doyen, où il était depuis plusieurs semaines en traitement.

Beaux-Arts. — Mlle Emilienne Rotgès, d'Agen, sœur du très sympathique M. Pierre Rotgès, surveillant d'internat au Lycée de Foix, vient d'être classée première en dessin et deuxième en peinture au Concours trimestriel de l'École des Beaux-Arts de Toulouse. Nos sincères félicitations à cette artiste d'avenir et à son excellent frère.

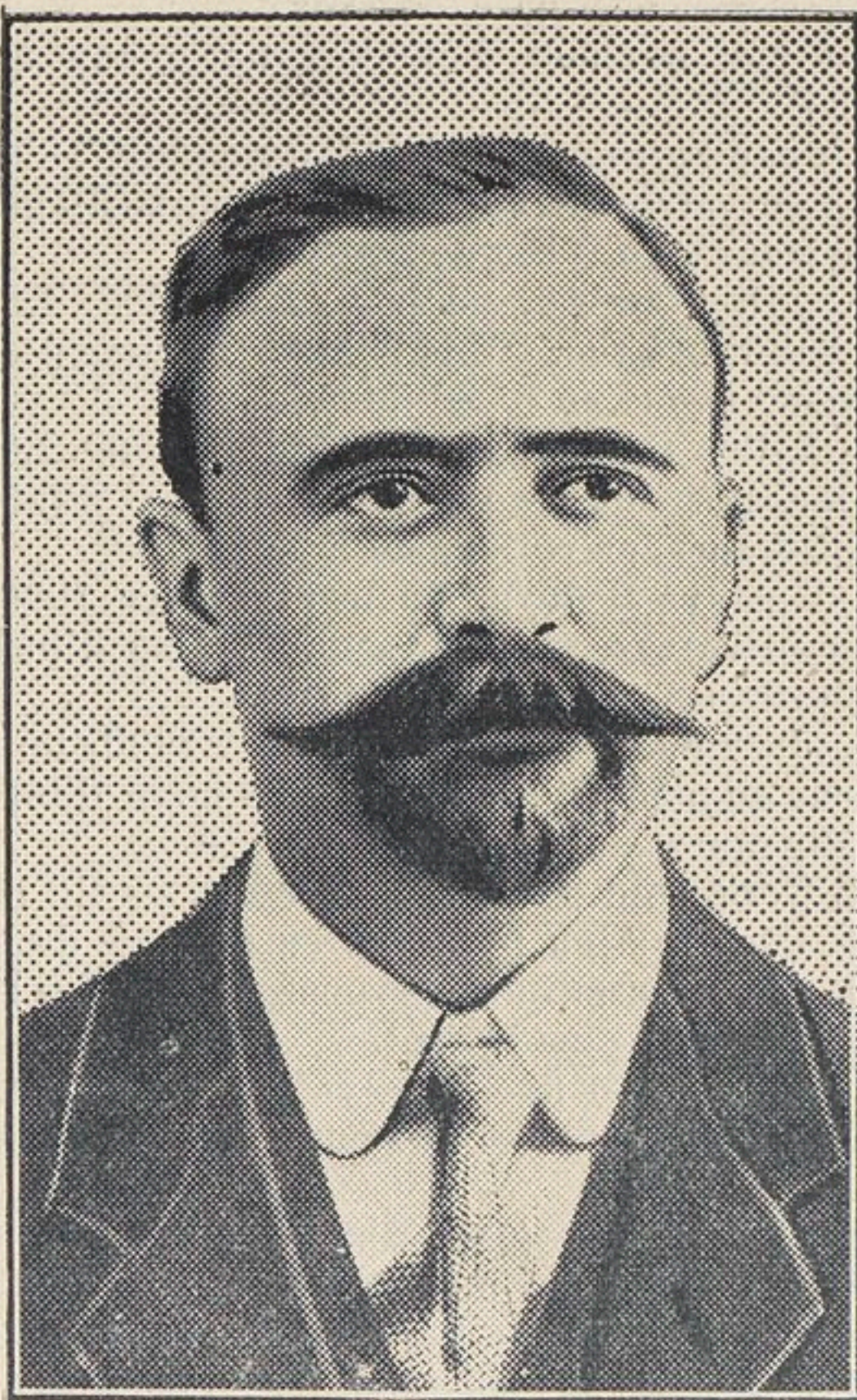
Médaille d'honneur. — Samedi matin, avec tout le cérémonial d'usage, le gendarme Gaston Laurent, de la brigade de Vicdessos, a reçu de ses chefs la médaille d'honneur.

Ce modeste serviteur, qui compte 24 ans de bons et loyaux services, avait été délégué, l'an dernier, à l'Hospitalet, au sujet des troubles survenus dans les chantiers de Puymorens et avait été chargé d'exécuter un mandat d'arrêt contre cet Espagnol qui avait proféré des menaces de mort à son contremaître.

Dans l'exécution de son mandat, Gaston essuya plusieurs coups de feu, à bout portant, et une balle même lui traversa le képi de part en part.

C'est pour cet acte de courage que le gouvernement lui a fait remettre la médaille des braves.

Mérite agricole. — M. Cautié, commis princi-



Président MADEIRO



Général F. DIAZ

pal des contributions indirectes au Mas-d'Azil, vient d'être décoré du Mérite agricole. Qu'il veuille bien recevoir toutes nos félicitations.

Lettre de félicitation. — Par décret de M. le Président de la République, sur la proposition du ministre de l'Intérieur, une lettre de félicitation a été adressée à M. Jean Moune, préposé des douanes à Sentein, qui s'est distingué par son courage et son dévouement.

L'Ordre de la Maternité. — Nous lisons dans le dernier numéro de l'*Echo*, de Saint-Girons :

« A Saint-Girons, comme ailleurs, on a trouvé originale l'idée de plusieurs mères de famille de l'Isère, demandant aux Chambres françaises la création d'une sorte de Légion d'honneur de la maternité. C'est M. Reynald, maire de Foix et sénateur de l'Ariège, qui a été chargé d'examiner leur pétition. Voici ce que dit, à ce sujet, notre compatriote : « Cette pétition tend à la création d'un ordre de la Légion d'honneur de la maternité. En France, on aime les distinctions, et si une distinction doit satisfaire les mères de familles nombreuses et les encourager, il semble que personne ne doive s'opposer à la création de cet ordre nouveau, plus utile que beaucoup d'autres. Quel serait le nom donné à cet ordre ? Voilà une question qui ne serait à résoudre qu'après l'adoption du principe. La Commission croit donc devoir émettre un avis favorable en concluant à son renvoi à M. le ministre de l'Intérieur »

« Evidemment, la dernière statistique officielle a consterné tous ceux qui aiment la patrie française ; c'est la France qui se meurt, puisque les natalités ne peuvent même plus compenser les pertes. Ne dirait-on pas que la sève de notre race s'épuise et que nous devenons un peuple de vieillards ? »

Les Ariégeois en Tunisie. — Les Ariégeois de Tunis ont fêté, le 3 février, la formation de leur Comité par un banquet servi au restaurant Vieu, chez lequel les gymnastes de Foix trouvèrent, en avril dernier, un accueil d'autant plus aimable que Mme Vieu est une Ariégeoise.

Le menu avait été illustré par M. Cagne fils.

Autour de M. Jean Gadrat, président, avaient pris place : Mmes Vieu et Denat ; MM. Papy, Cagne père et fils, Loubet, docteur Rouquié, Candille, Tilbot, lieutenant Ruffat, Cancel, Ey-chenne, Séguéla, Denat, Clarac, Forgues, Piquemal, Vieu, Cassé, Figarol, Monty, etc., etc.

Après un éloquent discours de M. Jean Gadrat, la fête se termina au milieu des chants et monologues patois et français.

« **L'Ariège Noubello** ». — Sous ce titre une nouvelle société ariégeoise se constitue actuellement à Paris. Son organisation n'est pas encore définitive, mais les termes statutaires en ont été déjà discutés et arrêtés, après quelques réunions auxquelles assistaient quelques membres adhérents. Les statuts, empreints du plus grand esprit philanthropique, répondront au désir de tous ceux qui seront désireux de trouver au sein du nouveau groupement aide et protection. Les sentiments humanitaires sous l'égide desquels il se fonde seront unanimement partagés et nous sommes heureux de faire connaître à nos compatriotes qui, pour des raisons quelconques, seraient appelés à Paris, qu'ils trouveront ici un accueil bienveillant et que la nouvelle Association se fera un devoir de leur être particulièrement agréable. Le siège social est fixé 6, rue Dante. Nous ferons connaître ultérieurement la composition du comité. — *Les secrétaires*, DÉJEAN et CAZALS.

Nous avons eu le plaisir d'assister à une réunion préparatoire de « L'Ariège Noubello » et nous avons apprécié la véritable camaraderie qui préside à sa formation. Il n'est pas douteux que des compatriotes, animés d'une si grande affection pour tout ce qui touche à l'Ariège, n'arrivent à constituer une organisation puissante appelée à rendre les plus grands services à tous les Ariégeois résidant ou allant passer quelques jours à Paris, et nous adressons nos meilleurs souhaits à la nouvelle Société ainsi que nos félicitations les plus chaleureuses à ses dévoués organisateurs. J. F.

Transpyrénéen Saint-Girons-Lérida. — La partie du transpyrénéen devant aboutir par Lérida à Sort, est à la veille de devenir une réalité, grâce aux crédits votés par les Cortès et le Sénat espagnol.

Deux compagnies, dont l'une américaine, se sont chargées des travaux sur tout le parcours de 150 kilomètres.

Ce résultat est dû au comité du Noguerra-Pallaresa dont les efforts persévérants ne sauraient être trop encouragés. C'est pourquoi, sur la proposition de M. Cabaup, maire d'Oust, la Chambre de commerce de l'Ariège a fait tenir l'adresse suivante à M. le président de la *Junta regional gestora del ferro carril por el Noguerra Pallaresa* :

Guerre Turco-Balkanique



CHOUKRI PACHA, défenseur d'Andrinople.

« La Chambre de commerce de Foix, représentant les intérêts commerciaux et industriels de l'Ariège,

« A l'occasion du vote par le Parlement espagnol de la garantie d'intérêts accordée au chemin de fer Lérida-Sort et au transpyrénéen Sort-Saint-Girons, adresse ses vives félicitations au Comité du Noguerra-Pallaresa et à son distingué président pour les résultats déjà obtenus, et l'assure de toutes ses sympathies. »

Autour d'une loterie. — Nous rappelons à nos amis que le magnifique tableau de M. Bergès, *Le Crépuscule*, est maintenant exposé aux magasins du Louvre, rue Delcassé. C'est là, ainsi que chez M. Rouan peintre, que sont délivrés les billets.

Le 18 février. — A l'occasion de la transmission des pouvoirs présidentiels, le drapeau a été arboré mardi, sur tous les monuments publics du chef-lieu et les employés des administrations de l'Etat, de même que les élèves des établissements scolaires, ont eu congé.

Mutation de propriété. — *L'Officiel* publie un décret autorisant la mutation de propriété résultant de l'adjudication faite, le 13 septembre 1911, en faveur de M. Pierre Soulié, entrepreneur, domicilié à Foix, rue du Lycée, par-devant le tribunal de première instance de Foix, des concessions de mines de Moncoustan et de Montels.

L'aviation à Mirepoix. — Enfin, après de multiples déceptions, la charmante cité mirapicienne a eu, dimanche, sa journée d'aviation. Le célèbre aviateur Deneau, arrivé à 4 heures, après s'être fait admirer à Pamiers en un rapide vol, a superbement plané pendant plus de demi-heure sur Mirepoix, aux applaudissements enthousiastes d'une foule immense accourue de toute la région pour assister à ses belles évolutions aériennes.

Secrétaires de mairie. — L'association amicale des instituteurs secrétaires de mairie de l'Ariège tiendra une réunion à Foix, le 6 mars, dans la salle du Casino, de 1 heure et demie à 2 heures.

Cette Société a pour but :

1. La défense des intérêts professionnels, moraux et industriels de l'ensemble de ses membres dans tous les domaines et particulièrement devant toutes les juridictions ;

2. La défense en justice des procès que peuvent avoir à soutenir individuellement les membres du groupe lorsque les questions engagées se rapportent à l'intérêt général professionnel ;

3. Le relèvement de leur traitement ;

4. L'établissement de garanties en matière de nomination et de révocation.

La cotisation annuelle est de 0 fr. 50.

Boursiers nationaux. — Les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés boursiers nationaux dans le lycée et les collèges du département. **Savoir :** M. Paul Méric, né le 12 mars 1900. Le

père, instituteur décédé, 38 ans de services, trois enfants. Bourse de demi-pensionnat de 250 francs au lycée de Foix.

M. Jean Ruffié, né le 29 juillet 1898. Le père douanier en retraite ; 30 ans de services ; un enfant. Bourse d'internat de 275 francs, au collège de Pamiers.

M. Jean Vigne, né le 25 novembre 1900. Le père viticulteur, trois enfants, Bourse d'externat de 80 francs, au Lycée de Foix.

Ont été nommés boursiers nationaux à titre d'essai :

M. Jean Lacoume, né le 17 décembre 1899. Le père cultivateur ; trois enfants. Bourse d'externat de 80 francs, au lycée de Foix.

M. Julien Lestel, né le 7 avril 1901. Le père marchand de bois ; trois enfants, Bourse d'externat de 80 francs au lycée de Foix.

M. Julien Caubet, né le 29 juillet 1900. Le père ouvrier agricole, cinq enfants. Bourse d'internat de 335 francs, au collège de Saint-Girons.

M. Gustave Pédoya, né le 6 janvier 1900. Le père cultivateur, sept enfants. Bourse d'internat de 300 francs, au lycée de Foix.

M. Jacques Pont, né le 15 août 1900. Le père, docteur en médecine, 3 enfants. Bourse d'internat de 350 francs, au lycée de Foix.

La Consigne dans les Lycées. — Le ministre de l'Instruction publique se propose de modifier la réglementation de la consigne dans les lycées dans le sens le plus libéral.

Il demanderait que les lycéens ne soient plus « collés » le dimanche que dans les cas de fautes graves.

Société ariégeoise d'apiculture. — Vendredi, à 1 h. 1/2, les membres de la Société d'Apiculture se sont réunis à Foix en séance publique, dans la salle de la Justice de Paix, sous la présidence de M. Brunet, juge de Paix, chevalier de la Légion d'Honneur.

Au cours de cette réunion, on a traité de la création d'un rucher-école dans une propriété offerte gracieusement par M. Darexy, de l'admission de nouveaux membres, de conférences à organiser, etc.

Chevaux de remonte. — Le 12 février, le Comité d'achat de remonte de Tarbes s'est réuni à Foix, dans la cour de la gare.

Sur 8 chevaux présentés, un seul a été acheté à M. Pierre Laffont, propriétaire à Sabarat, au prix de 1.075 francs.

Globe-Trotters. — Mercredi dernier, on a signalé la présence à Foix de deux jeunes Portugais, Mario Ferreira Nunes et Alberto Dias dos Santos, qui ont entrepris de faire le tour de l'Europe à pied et sans argent.

Ils font appel pour continuer leur voyage à la générosité du public auquel ils offrent leur photographie en carte postale.

Tramway de Castillon à Saint-Lary. — Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1913, une commission se réunira à la sous-préfecture de Saint-Girons, le 17 mars prochain, à deux heures, pour examiner les observations consignées au registre d'enquête, relatives à la construction de la ligne du tramway de Castillon à Saint-Lary et pour donner, en dernière analyse, après avoir pris tous les renseignements, son avis motivé.

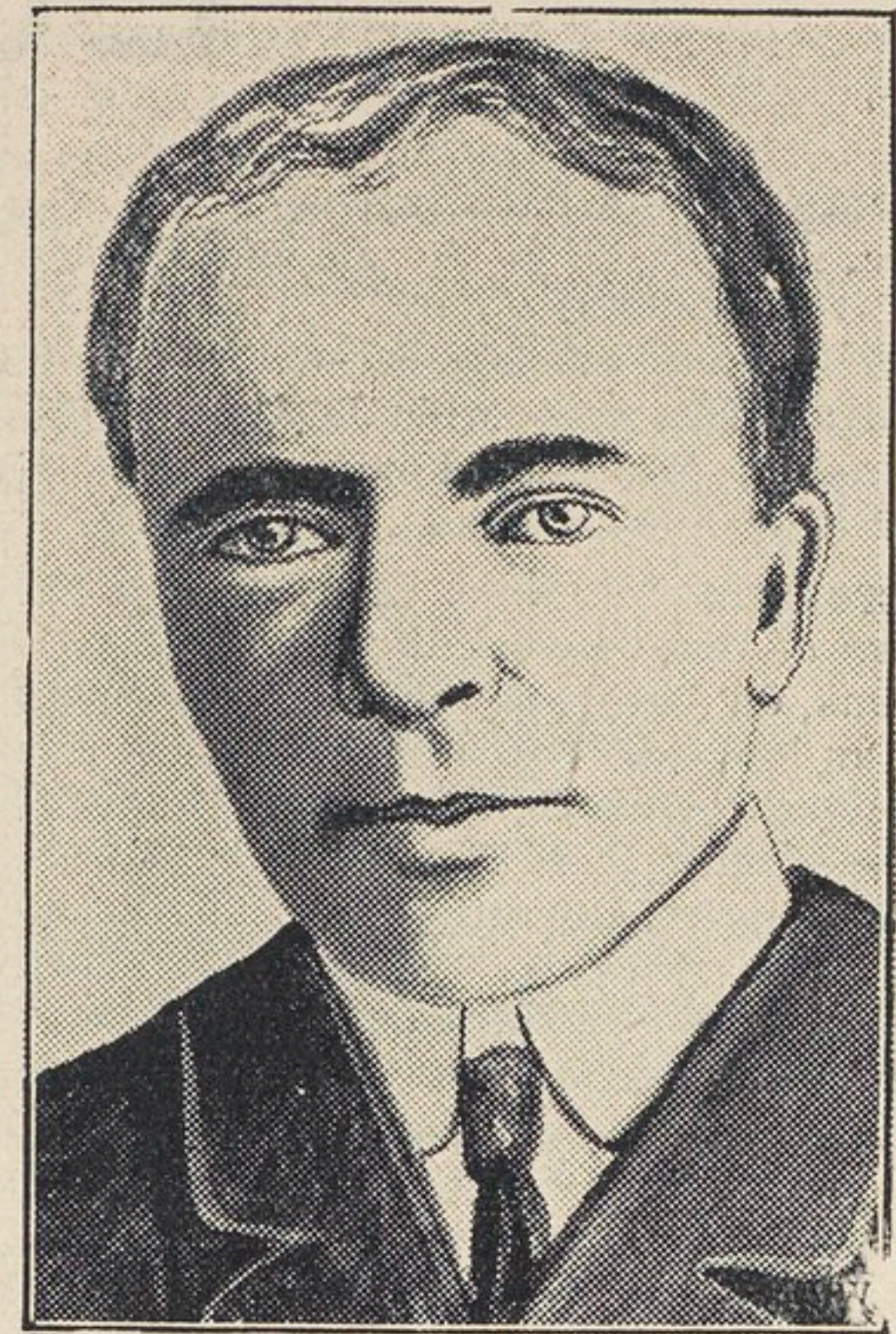
Cette commission sera composée de : MM. Marcelin Peyrevidal, négociant à Castillon ; Daniel Dubuc, négociant à Saint-Lary ; Guillaume Souquet, propriétaire à Saint-Girons ; Eugène Gaby, industriel à Castillon ; Périssé, négociant à Argein ; Jean Samiac, négociant à Saint-Girons, et Saubens, industriel à Illartein.

Ligne en construction de Saint-Girons à Oust. — M. le ministre des Travaux publics a adressé à M. le préfet la lettre suivante :

« La Chambre de commerce de l'Ariège a formulé le vœu que les travaux de construction du quatrième lot de la ligne de Saint-Girons à Oust soient mis en adjudication avant la fin de l'année courante. Je vous prie d'informer la Chambre de commerce que le projet d'exécution du quatrième lot est actuellement soumis à l'examen de mon administration et que les travaux pourront être mis en adjudication aussitôt que ce projet aura été approuvé. Toutes diligences sont faites à cet effet. »

Pour l'avenir de la station thermale d'Ax. — Nous souhaitons vivement la réalisation de l'espoir que les lignes suivantes de *la France de Bordeaux et du Sud-Ouest* du 17 février permettent de concevoir : « Nous venons d'apprendre qu'une puissante Société vient de faire des propositions

Expédition au Pôle Sud



L'explorateur SCOTT, mort de faim et de froid au cours de l'expédition.

d'achat au propriétaire de la métairie de Biscarabé et des terrains environnants situés sur la route nationale d'Ax-les-Thermes en Espagne n° 20, à 1.200 mètres à peine d'Ax-les-Thermes, c'est-à-dire aux portes de la ville.

« Cette Société aurait l'intention de construire un grand hôtel moderne en flanc de coteau, ainsi que des villas sur le terrain plan qui se trouve en bordure de la route. Ce site est particulièrement plaisant par le coup d'œil splendide que l'on y a de la verte montagne, par le calme, la tranquillité dont on y jouira. De plus, le ruisseau de Paradis, qui traverse cette propriété et à laquelle il appartient exclusivement, constitue un agrément et des avantages très appréciables parce qu'il pourra servir à alimenter en eau toutes les constructions nouvelles que l'on se propose d'y édifier.

« Cette belle affaire, qui touche de près aux intérêts et à l'avenir de notre charmante station thermale, est sur le point d'être conclue et il faut espérer qu'elle le sera assez tôt pour que les travaux de construction puissent être entrepris dès le printemps prochain. »

Halte de Lacave. — La halte de Lacave, sur la ligne de Boussens à Saint-Girons, ouverte depuis quelques jours au public, a comblé les vœux de tous les habitants de la région qui la désiraient de longue date. La municipalité en a brillamment fêté l'inauguration, le dimanche 9 février.

Un déjeuner intime réunissait, chez le maire, un certain nombre de notabilités et de fonctionnaires des ponts et chaussées.

Un bal populaire était offert à la population de Lacave et des environs.

Le passé contre le présent. — Sur la route de Saint-Girons à Foix, près de Seignan, une automobile a heurté une charrette non attelée, placée sur le bord de la chaussée. Le véhicule mécanique a seul souffert de la collision. Une notable partie de sa carrosserie a été endommagée.

Quant au char à bœufs, digne et durable souvenir des rois fairéants, il a eu les honneurs de la journée en sortant indemne de l'aventure.

Vengeance du passé sur le présent.

Vol avec effraction à Varilhes. — Un vol avec effraction a été commis, dans la nuit du 12 au 13 courant, au lieu dit de Bellocare, sis à 1.500 mètres environ de Varilhes.

Les voleurs sont passés à travers la clôture en fils de fer barbelés de la propriété de M. Savignac, et, arrivés à la cabane servant de poulailler, ont forcé avec une pince la serrure de la porte. Ils ont fait main basse sur les 25 têtes de volailles qui s'y trouvaient.

La gendarmerie, avertie, s'est rendue sur les lieux et a procédé à une enquête.

Il est à souhaiter que ces malfaiteurs soient bientôt découverts.

Marche des Trains de Voyageurs à partir du 15 Octobre 1912

Ligne de Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes.

DÉPARTS							
TOULOUSE-MAT...	4 55	9 10	9 38	13 40	17 20		
Halte de Ste-Agne...	5 5	»	9 47	13 49	17 29		
Portet-St-Simon...	5 15	»	9 57	13 59	17 39		
Halte de Pinsaguel...	5 19	»	10 1	14 3	17 43		
Pins-Justaret...	5 26	»	10 8	14 10	17 50		
Venerque-le-Vernet...	5 34	»	10 16	14 18	17 59		
Miremont...	5 41	»	10 23	14 25	18 6		
Auterive...	5 51	9 47	10 33	14 36	18 18		
Cintegabelle...	6 »	»	10 42	14 45	18 28		
Saverdun...	6 13	10 2	11 2	14 58	18 41		
Vernet-d'Ariège...	6 23	»	11 12	15 8	18 52		
Pamiers...	6 45	10 26	11 35	15 27	19 13		
Halte de Verniolle...	6 52	»	11 42	15 34	19 20		
Variilhes...	7 1	10 37	11 51	15 47	19 37		
H. de St-Jean-de-V...	7 8	»	11 58	15 49	19 44		
Foix (Arrivée)...	7 15	10 46	12 5	15 56	19 52		
Foix (Départ)...	7 30	10 56	12 15	16 6	20 2		
St-Paul-St-Antoine...	7 41	»	12 26	16 17	20 14		
Mercus...	7 50	»	12 34	16 25	20 23		
Tarascon...	8 1	11 21	12 40	16 37	20 36		
Ussat-les-Bains...	8 9	11 28	—	16 44	20 44		
Les Cabannes...	8 20	11 39	—	16 55	20 56		
Luzenac-Garanou...	8 39	11 49	—	17 6	21 7		
Halte de Castelet...	8 49	»	—	17 15	21 16		
AX-L-THERMES Arr.	8 55	12 »	—	17 21	21 22		

DÉPARTS							
AX-L-THERMES	—	8 23	12 20	17 22	—		
Halte de Castelet...	—	8 29	12 27	17 29	—		
Luzenac-Garanou...	—	8 40	12 36	17 38	—		
Les Cabannes...	—	8 51	12 47	17 49	—		
Ussat-les-Bains...	—	9 4	12 59	18 »	—		
Tarascon...	5 16	9 16	13 9	18 9	—		
Mercus...	5 24	9 24	13 17	18 17	—		
St-Paul-St-Antoine...	5 33	9 33	13 26	18 26	—		
Foix (Arrivée)...	5 44	9 44	13 37	18 37	—		
Foix (Départ)...	5 57	9 55	13 46	18 45	19 22		
H. de St-Jean-de-V...	6 5	10 3	13 54	»	19 30		
Variilhes...	6 12	10 11	14 2	18 56	19 40		
Halte de Verniolle...	6 21	10 19	14 11	»	19 49		
Pamiers...	6 37	10 38	14 28	19 11	20 10		
Vernet-d'Ariège...	6 49	10 48	14 40	»	20 24		
Saverdun...	7 2	10 59	14 56	19 28	20 38		
Cintegabelle...	7 15	11 10	15 9	19 40	20 50		
Auterive...	7 29	11 21	15 23	18 19	19 48	21 7	
Miremont...	7 38	11 29	15 32	18 29	»	21 16	
Venerque-le-Vernet...	7 46	11 36	15 41	18 38	»	21 24	
Pins-Justaret...	7 55	11 44	15 50	18 53	»	21 33	
Halte de Pinsaguel...	8 3	11 51	15 58	19 1	»	21 41	
Portet-St-Simon...	8 9	11 56	16 5	19 7	»	21 46	
Halte de Ste-Agne...	8 21	»	16 18	19 22	»	21 58	
TOUL MAT... Arr.	8 32	12 13	16 28	19 35	20 21	22 8	

Ligne de Saint-Girons à Foix.

DÉPARTS					
SAINT-GIRONS...	5 45	9 17	17 42		
Lescure...	6 »	9 32	17 57		
Rimont...	6 8	9 40	18 5		
Castelnau-Durban...	6 19	9 51	18 17		
Halte de Ségalas...	6 26	9 58	18 24		
La Bastide-de-Sérou...	6 39	10 11	18 35		
Halte de Cadarcet...	6 49	10 21	18 45		
Baulou...	6 56	10 28	18 52		
FOIX... Arr.	7 10	10 42	19 5		

DÉPARTS							
FOIX...	7 40	14 50	16 3	20 10			
Baulou...	7 53	15 4	16 16	20 24			
Halte de Cadarcet...	7 59	15 11	16 22	20 31			
La Bastide-de-Sérou...	8 12	15 27	16 35	20 48			
Halte de Ségalas...	8 20	15 35	16 43	20 56			
Castelnau-Durban...	8 27	15 46	16 51	21 5			
Rimont...	8 36	16 »	17 »	21 16			
Lescure...	8 43	16 11	17 7	21 24			
St-GIRONS... Arr.	8 56	16 25	17 20	21 38			

Ligne de Boussens à Saint-Girons.

DÉPARTS							
BOUSSENS...	8 4	11 16	16 31	20 15			
Mazères-sur-le-Salat...	8 15	11 21	16 42	20 26			
Salies-du-Salat...	8 24	11 29	16 49	20 33			
His-Mane-Touille...	8 31	11 36	16 56	20 40			
Halte de Castagnède...	8 37	11 42	17 2	20 46			
Prat-et-Bonrepaux...	8 46	11 51	17 11	20 55			
Halte de Caumont...	8 55	11 59	17 19	21 3			
Halte de St-Lizier...	9 4	12 8	17 28	21 12			
St-GIRONS... Arr.	9 8	12 12	17 32	21 16			

DÉPARTS							
SAINT-GIRONS...	5 11	9 9	14 22	16 42	17 50		
Halte de St-Lizier...	5 16	9 14	14 27	16 47	17 57		
Halte de Caumont...	5 25	9 23	14 36	16 56	18 11		
Prat-et-Bonrepaux...	5 33	9 31	14 44	17 13	18 24		
Halte de Castagnède...	5 42	9 40	14 53	17 22	18 37		
His-Mane-Touille...	5 48	9 46	14 59	17 30	18 46		
Salies-du-Salat...	5 56	9 54	15 8	17 38	18 56		
Mazères-sur-le-Salat...	6 3	10 1	15 17	17 47	19 7		
BOUSSENS... Arr.	6 12	10 10	15 27	17 58	19 22		

Ligne de Bram à Lavelanet.

DÉPARTS							
BRAM...	7 42	8 2	14 37	16 28	18 48		
Montréal...	7 52	8 19	14 41	16 37	18 59		
Cailhau...	8 11	8 27	14 53	16 45	19 8		
Belvèze...	8 22	8 35	15 2	16 53	19 28		
Bellegarde...	8 31	8 44	15 14	17 2	19 43		
H. de Lignairolles...	8 39	8 52	15 25	17 10	19 55		
Moulin-Neuf...	8 45	9 7	15 38	17 15	20 27		
Lagarde...	9 15	15 46	—	20 35	—		
Camon...	9 23	15 54	—	20 43	—		
Chalabre...	9 35	16 4	—	20 55	—		
Rivel-Montbel...	9 42	16 11	—	21 2	—		
Sainte-Colombe...	9 50	16 22	—	21 10	—		
Le Peyrat...	10 »	16 32	—	21 20	—		
Laroque-d'Olmes...	10 7	16 41	—	21 29	—		
LA VELANET Arr.	10 13	16 47	—	21 35	—		

DÉPARTS							
LAVELANET...	5 27	—	6 15	10 50	15 49		
Laroque-d'Olmes...	5 34	—	6 35	10 57	15 56		
Le Peyrat...	5 43	—	7 1	11 4	16 4		
Sainte-Colombe...	5 49	—	7 19	11 13	16 19		
Rivel-Montbel...	5 56	—	7 37	11 20	16 26		
Chalabre...	6 5	—	8 2	11 31	16 35		
Camon...	6 14	—	8 23	11 42	16 45		
Lagarde...	6 20	—	8 41	11 52	16 53		
Moulin-Neuf...	6 29	7 37	9 32	12 11	16 39	17 16	
H. de Lignairolles...	6 36	7 44	»	12 18	16 47	17 23	
Bellegarde...	6 44	7 52	10	12 27	17 4	17 33	
Belvèze...	6 54	8 2	10 26	12 39	17 20	17 45	
Cailhau...	7 1	8 8	10 41	12 45	17 38	17 53	
Montréal...	7 9	8 16	11 3	12 53	17 37	18 2	
BRAM... Arr.	7 17	8 24	11 17	13 2	17 48	18 12	

Ligne de Moulin-Neuf à Pamiers.

DÉPARTS							
MOULIN-NEUF...	5 21	8 53	9 10	17 25	20 23		
Mirepoix...	5 34	9 2	9 22	17 43	20 38		
Halte de Coutens...	5 41	—	9 29	17 51	20 46		
Rieucros...	5 48	—	9 36	18 2	20 54		
Les Pujols...	5 55	—	9 43	18 11	21 2		
Halte de St-Amadou...	6 »	—	9 48	18 17	21 7		
Carlaret (Le)...	6 6	—	9 54	18 24	21 15		
PAMIERS... Arr.	6 15	—	10 3	18 35	21 26		

DÉPARTS							
PAMIERS...	6 42	11 6	—	15 48	19 30		
Carlaret (Le)...	6 52	11 17	—	16 »	19 40		
Halte de St-Amadou...	6 58	11 24	—	16 7	19 46		
Les Pujols-Ariège...	7 3	11 29	—	16 13	19 51		
Rieucros...	7 10	11 36	—	16 25	19 58		
Halte de Coutens...	7 17	11 43	—	16 33	20 5		
Mirepoix...	7 26	11 54	16 25	16 47	20 14		
MOULIN-NEUF Arr.	7 34	12 2	16 35	16 57	20 22		

Tramways électriques de l'Ariège. — Ligne de Saint-Girons à Castillon.

DÉPARTS							
Saint-Girons. Dép.	5 25	9 40	13 40	17 50			
Lambèze-Monté...	5 30	9 45	13 45	17 56			
Lambèze...	5 35	9 53	13 50	18 3			
Auber...	5 39	9 58	13 54	18 8			
Moulis...	5 44	10 3	13 59	18 14			
Luzenac...	5 52	10 11	14 7	18 21			
Engomer...	6 »	10 24	14 15	18 34			
Alas...	6 4	10 29	14 19	18 39			
Arrout-Cescau...	6 8	10 33	14 23	18 43			
Audressein...	6 13	10 38	14 28	18 48			
Castillon. Arrivée.	6 15	10 40	14 30	18 50			

DÉPARTS							
Castillon. Départ.	7 35	10 50	15 20	19 »			
Audressein...	7 38	10 53	15 23	19 3			
Arrout-Cescau...	7 44	10 57	15 27	19 7			
Alas...	7 49	11 1	15 32	19 11			
Engomer...	7 57	11 5	15 37	19 15			
Luzenac...	8 10	11 13	15 49	19 23			
Moulis...	8 17	11 20	15 55	19 30			
Auber...	8 21	11 25	16 »	19 35			
Lambèze...	8 26	11 30	16 5	19 40			
Lambèze-Monté...	8 33	11 35	16 10	19 45			
Saint-Girons. Arr.	8 40	11 40	16 15	19 50			

Marche des trains de voyageurs de la ligne de Tarascon à Auzat à partir du 1^{er} novembre 1912.

DÉPARTS							
Tarascon-sur-Ariège...	8 15	13 15	17 »	20 50			
Saint-Roch (halte)...	8 18	13 18	17 3	20 53			
Sabart (halte)...	8 27	13 27	17 12	21 2			
Niaux (halte)...	8 40	13 40	17 25	21 15			
Capoulet...	8 49	13 49	17 34	21 24			
Junac (halte)...	8 53	13 54	17 38	21 28			
Laramade...	9 »	14 »	17 45	21 35			
Cancenès (arrêt facultatif)...	9 12	14 12	17 57	21 47			



Géographie illustrée

DU DEPARTEMENT

A USAGE DES ÉCOLES

PAR

H. LABRO

Professeur de Géographie au Lycée Ingres.

de Montauban

Officier de l'Instruction Publique

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ ARIÉGEOISE DES SCIENCES, LETTRES & ARTS

PRÉFACE DE M. FONCIN

2^e ÉDITION

Prix : 90 centimes

Nous prévenons nos lecteurs que la 1^{re} édition de cet ouvrage étant épuisée, la 2^e édition sera mise sous presse prochainement, et la vente recommencera.

Scierie Mécanique

D. LESTEL

FOIX

BOIS DE CONSTRUCTION
Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, Parquet

La Photographie Nicollier

PAMIERS AVENUE DE LA GARE

Exécute les Portraits en tous genres et dimensions avec le cachet artistique qui en fait sa réputation.
+ Prix très modérés, même pour les travaux d'amateur, toujours finis avec soin. +

REPRÉSENTATION COMMERCIALE

Cyprien TOULZA

CASTILLON-EN-DOUSSERANS (Ariège)

VINS SUPÉRIEURS

PROVENANT DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
Vins fins, Liqueurs de Marque, Huiles et Savons,
Dépôt de Bières et Limonades de Marque
PRIX SPÉCIAUX A NOS CLIENTS

L'ANÉMIE est sûrement guérie par le VIN et les CACHETS du Docteur SKRIP.

Envoi franco en gare contre mandat de 5 fr. 60 adressé à la

PHARMACIE MODERNE
PAMIERS

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE DE FOIX

Rue Théophile-Delcassé

Location de Compartiments de Coffres-Ports
AU MOIS OU A L'ANNÉE

PAIEMENT ET DELIVRANCE DE LETTRES DE CRÉDIT

ESCOMPTE & RECOURVEMENTS

ORDRES DE BOURSE

BOIS DE CONSTRUCTION
SAPIN, CHÊNE, ETC.

Usines de la Forge et de la Ville

J.-B. ROUZAUD

BÉLESTA

Librairie — Papeterie — Imprimerie

F. DAUPHIN

9, rue Delcassé — Annexe rue du Pont

FOIX

LIBRAIRIE GÉNÉRALE — ARTICLES DE BUREAUX

PAPETERIE CLASSIQUE

FOURNITURES POUR LE DESSIN

POCHETTES DE COMPAS

Copies de Lettres — Presses à Copier

REGISTRES DE TOUS FORMATS

MACHINES A ÉCRIRE ET FOURNITURES

Encres de toutes Marques

PAROISSIENS — MISSELS — MARQUINERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Stylographes et porte-plumes réservoirs

APPAREILS ET FOURNITURES

PHOTOGRAPHIQUES

CARTES POSTALES — PANORAMAS

ALBUMS — VUES DU PAYS

Correspondance des Messageries de Journaux

Hachette et de la Région

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Abonnements gratuits à tous les Journaux

Au Trésor du Ménage

FOIX

A. ROUSSET

VINS EN GROS

HUILES & SAVONS

DEFIÉ TOUTE CONCURRENCE

Le Retour d'âge

passé sans inconvénient si on fait usage du **Mélange Ferrand's** (Extrait de Virginie) « combiné » avec le **Thé Ferrand's** (Tisane de Virginie).
Ce traitement ne constipe pas et ne contient pas d'alcool ni de principes irritants. Il active la circulation du sang et le purifie.
Envoi franco contre mandat de 4 fr. 50 adressé à la PHARMACIE MODERNE, PAMIERS.

Spécialité de Lainages des Pyrénées

Maison ARASSE

Avenue Théophile-Delcassé — AX-LES-THERMES

Soieries, Dentelles Espagnoles
Corsets des meilleures marques
Lingerie, Flanelles, etc.

MAISON PRINCIPALE A LAVELANET

LE BAIN VARECH

Direction et Administration :

67-69 — rue Saint-Jean — 67-69

CAEN

Téléphone 4-40

La Mer chez soi

L'efficacité des bains de mer et de varech, pour les enfants, ont attiré l'attention du monde savant sur la possibilité, surtout pour les nouveaux-nés, d'avoir la mer chez soi.

Cela était tentant; aussi, une pléiade de botanistes et de chimistes se sont-ils associés en un commun effort pour résoudre ce problème; le résultat de leurs efforts est, il fallait s'y attendre, des plus merveilleux: ils sont arrivés à dessécher, par de nouveaux procédés, les espèces de varech les plus riches en iode; aucun des sels contenus dans le varech n'est évaporé, et il suffit de plonger le "Bain Varech" dans l'eau bouillante pour que tous les principes se développent et que l'odeur marine se dégage, donnant l'illusion d'avoir la mer chez soi. Les émanations d'iode et d'iodure de sodium, combinées aux chlorures et monosulfures de sodium et de potassium que contient le varech, en font le seul bain fortifiant indispensable à tous les nouveaux-nés.

Nous avons à ce jour plus de 800 pharmaciens en France qui vendent notre Bain Varech, mais pour vous éviter des démarches, la direction du Bain Varech se met à votre entière disposition pour vous envoyer franco, par postal domicile, une boîte de dix Bains Varech (ce qui représente 20 bains pour un enfant) pour la somme de 11 francs.

Au cas où vous n'auriez pas de baignoire, nous avons traité un très gros marché avec une des premières fabriques de baignoires, ce qui fait que nous pouvons vous livrer franco, à domicile, une jolie baignoire d'enfant, en zinc premier choix, pour la somme de 10 francs.

Adressez un mandat de 11 francs sans la baignoire ou 21 francs avec la baignoire au directeur du Bain Varech, 67-69, rue Saint-Jean, Caen.

L'Ariège Pittoresque décline toute responsabilité au sujet des annonces financières et autres.